



LES JEUNES FILLES **QUI FRÉQUENTENT** DES ORGANISMES DE JUSTICE ALTERNATIVE :

Représentations des jeunes contrevenantes
et analyse différenciée selon les sexes de leurs délits

Rapport d'une recherche accompagnement

**Les jeunes filles qui fréquentent des organismes de
justice alternative :**

**Représentations des jeunes contrevenantes
et analyse différenciée selon les sexes de leurs délits**

Justice Alternative du Suroît, D'Main de Femmes, Relais-femmes

Juin 2012



RÉALISATION

Responsables du projet : Justice Alternative du Suroît, D'Main de Femmes, Relais-femmes

Recherche : Lorena Favier

Rédaction : Lorena Favier, Jacynthe Dubien et Isabelle Brisebois

Soutien à la recherche et à la rédaction : Nicole Caron, Lyne Kurtzman et Christelle Lebreton



TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	iii
Liste des figures	iv
Remerciements	5
Les groupes participants	6
Justice alternative du Suroît (JAS)	6
D’Main de Femmes (DMF)	6
Relais-femmes.....	7
Introduction	1
Contexte.....	1
Objectifs	2
Méthodologie	3
Données analysées	3
Groupes focus	3
L’analyse différenciée selon les sexes	3
1. Portrait des jeunes contrevenantes et contrevenants : ce que nous disent les données	6
1.1 Évolution du nombre de contrevenants et contrevenantes de 2008-2009 à 2010-2011	6
1.2 Évolution du nombre de contrevenants et contrevenantes de 2008-2009 à 2010-2011, dans chacun des organismes.....	7
1.3 Comparaison du nombre et du type de délit selon les sexes de 2008-2009 à 2010-2011	8
1.4 Infractions commises par les filles: nombre et évolution sur les trois périodes	10
1.5 Comparaison du nombre de voies de fait graves et lésions corporelles commises, selon les sexes, de 2008-2009 à 2010-2011	14
1.6 Comparaison de l’âge d’entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon les sexes, de 2008-2009 à 2010-2011	15
1.7 Les mesures.....	16
1.7.1 Application des mesures différenciées selon les sexes	17
1.7.2 Taux de réussite des mesures différenciés selon les sexes.....	18
2. Analyse du groupe focus réalisé auprès des intervenantes et intervenants des trois organismes de justice alternative	20
2.1 Représentations des jeunes contrevenantes.....	20
2.1.2 La violence des filles	20
2.1.3 Les histoires de vie.....	21
2.1.4 L’âge des jeunes contrevenantes.....	21

2.2 Analyse des constructions verbales des intervenantes et intervenants : les façons de désigner les jeunes contrevenantes	21
2.2.1 Désigner les jeunes contrevenantes	22
2.2.2 Les mœurs des jeunes filles débattues: blâmer les mœurs ou le délit? 22	
2.2.3 La valorisation de l'identité marginale par les filles : une dimension à prendre en compte	23
Faits saillants	25
Le nombre de jeunes contrevenantes	25
Le nombre et la nature des délits	25
L'âge des contrevenantes et des contrevenants	25
La nature des mesures appliquées et leur taux de réussite	25
En conclusion : poursuivre l'analyse différenciée selon les sexes	27
Recommandations	28
Bibliographie	29
Annexe 1 : Territoires couverts par chacun des organismes de justice alternative	30
Annexe 2 : Thématiques abordées lors du groupe focus et exemples des questions	32
Annexe 3 : Données de Benado.....	33
Annexe 4 : Données de justice alternative du Haut-Richelieu.....	36
Annexe 5 : Données de justice alternative du Suroît	39
Annexe 6 : Figures sur l'application des mesures, ventilées par organisme ...	42
Annexe 7 : Retombées du projet pilote.....	45
Annexe 8 : Liste des délits associés aux différentes catégories d'infractions.	46
Annexe 9 : Liste et description des mesures	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Nombre total de jeunes contrevenantes et contrevenants ayant fréquenté les organismes de justice alternative du territoire de la CRE de la Vallée-du-Haut-St-Laurent pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 _____	6
Tableau 2 - Nombre de contrevenants et contrevenantes ayant fréquenté l'un des trois organismes de justice alternative, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 __	7
Tableau 3 - Nombre et type de délit, selon les sexes, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus _____	9
Tableau 4 - Comparaison du nombre de voies de fait graves et lésions corporelles commises, selon le sexe, entre 2008-2009 à 2010-2011 _____	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Évolution de la répartition des contrevenantes et contrevenants en %, selon les sexes, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, tous organismes confondus	7
Figure 2 - Nombre d'infractions commises par les filles par type, et % par rapport au total des infractions commises, pour la période 2008-2009	10
Figure 3- Nombre d'infractions commises par les filles par type, et % par rapport au total des infractions commises, pour la période 2009-2010	11
Figure 4 - Nombre d'infractions commises par les filles par type, et % par rapport au total des infractions commises, pour la période 2010-2011	11
Figure 5 – Infractions contre la personne commises par les filles, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus	12
Figure 6 – Nombre d'infractions contre la propriété commises par les filles et % du total des infractions, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus	13
Figure 7 – Infractions contre les lois réglementant certaines drogues commises par les filles et % du total des infractions, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus	13
Figure 8 - Âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon le sexe, en 2008-2009	15
Figure 9 - Âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon le sexe, en 2009-2010	16
Figure 10- Âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon le sexe, en 2010-2011	16
Figure 11 - Trois principales mesures chez les filles, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011	17
Figure 12 - Trois principales mesures chez les garçons, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011	17
Figure 13 - Taux de réussite des mesures en % selon les sexes, pour les trois périodes	19

REMERCIEMENTS

Se lancer dans l'aventure de mener une recherche sur le public que l'on côtoie quotidiennement et qui plus est, assimiler, mettre en place et appliquer une démarche d'analyse différenciée selon les sexes n'est pas une entreprise facile. C'est l'avidité de connaissance et une grande preuve de bienveillance vis-à-vis de ces jeunes filles et garçons qui fréquentent les organismes de justice alternative qui a certainement guidé cette étude et ce rapport.

Nous voulons donc remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs qui ont participé à ce projet :

Madame Lorena Favier responsable de l'étude

Madame Josée Lacoursière, directrice de Benado

Monsieur Michel Lemaire, directeur de Justice alternative du Haut-Richelieu

Madame Lise Gervais, coordonnatrice générale de Relais-femmes, qui a accompagné les groupes tout au long du projet

Madame Madeleine Lacombe, consultante en développement social et communautaire qui a mené une partie du projet

Mesdames Nicole Caron, Lyne Kurtzman et Christelle Lebreton pour leur soutien à la rédaction

Nous remercions aussi les intervenantes et intervenants des organismes Justice alternative du Haut-Richelieu, Benado et Justice alternative du Suroît, sans qui ce projet n'aurait pu être réalisé.

Ce travail n'aurait bien sûr pu voir le jour sans le financement de la CRÉ, par le biais de l'entente spécifique en égalité entre les femmes et les hommes 2008-2010 ainsi que ses partenaires soit le Forum jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et le secrétariat à la condition féminine.

Jacynthe Dubien, coordonnatrice, Centre D'Main de Femmes

Isabelle Brisebois, directrice générale, Justice alternative Suroît

LES GROUPES PARTICIPANTS

Justice alternative du Suroît (JAS)¹

Fondé en 1986, Justice alternative du Suroît est un organisme communautaire, sans but lucratif, qui a été mis sur pied dans la perspective d'intervenir d'une manière originale auprès des jeunes de 12 à 17 ans qui sont aux prises avec la justice.

Aujourd'hui la mission de JAS consiste à :

- Développer et maintenir une pratique alternative et différente en matière de justice. Notre intervention repose sur l'implication de la communauté et contribue à développer l'autonomie des populations dans la gestion des conflits et des situations difficiles.
- Participer à la gestion et à l'application des mesures prévues et référées dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) et autres lois concernant les infractions commises par les mineurs.
- Promouvoir le développement et le maintien de mécanismes de saine gestion des conflits et des litiges.
- Réduire le renvoi des infractions, des litiges et des conflits aux instances judiciaires.
- Favoriser l'implication des personnes victimes, des personnes contrevenantes, des parents et de la communauté dans la prise en charge des conflits, litiges et infractions.

Justice alternative du Suroît couvre trois MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, soit Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent et Vaudreuil-Soulanges. C'est donc dans une perspective plus large et afin d'avoir un portrait régional que Justice alternative du Suroît a invité Benado et Justice alternative du Haut-Richelieu, deux autres organismes de justice alternative du territoire de la Vallée-du-Haut-St-Laurent, à collaborer à cette recherche-accompagnement².

D'Main de Femmes (DMF)³

Fondé en 1989, D'Main de Femmes est un centre de femmes dont le but est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans une perspective féministe.

Objectifs et mandats :

- Accompagner les femmes dans les différentes étapes de leurs démarches en visant le développement de leur plein potentiel et de leur capacité d'agir (services).
- Informer, sensibiliser et conscientiser les femmes sur leurs droits et les enjeux sociaux, économiques et politiques qui les concernent (activités éducatives).

¹ <http://justicealternativedusuroit.com/>

² En annexe, on retrouvera, la liste des territoires couverts par chacun des organismes.

³ <http://www.dmaindefemmes.org/>

- Favoriser l'accès des membres à la vie démocratique du centre en mettant en place des lieux d'implication permettant la reconnaissance et leur pouvoir d'agir et d'influence (vie associative).
- Mobiliser les femmes autour d'actions collectives dans le but de provoquer des changements sociaux. (mandat actions collectives).

Priorités d'action :

- Développer la capacité d'agir des femmes (empowerment).
- Agir à titre préventif auprès des femmes en matière de violence.
- Lutter contre la pauvreté et l'appauvrissement des femmes.
- Contribuer à augmenter l'autonomie économique des femmes.
- Augmenter la présence de femmes dans les structures décisionnelles.
- Renseigner les femmes sur leurs droits.
- Promouvoir l'analyse différenciée selon les sexes dans le développement de tout projet, programme et politique.

Relais-femmes

Incorporé en 1980, Relais-femmes est un organisme féministe sans but lucratif qui travaille à la promotion des droits des femmes et de leurs organisations dans une perspective de changement social. Relais-femmes offre des services de recherche, de formation, d'accompagnement, de concertation et d'animation. Ses actions favorisent la concertation entre les milieux féministe, communautaire, universitaire et institutionnel.

Au cours des dernières années, Relais-femmes a développé une expertise reconnue en matière de formation et d'accompagnement des groupes de femmes et des groupes communautaires notamment sur les thèmes suivant : l'intervention féministe, l'intervention en contexte de milieu de vie, la gestion dans une perspective féministe, l'analyse différenciée selon les sexes, les pratiques démocratiques, la planification stratégique, etc.

INTRODUCTION

Contexte

Pourquoi entreprendre un projet sur les jeunes contrevenantes qui fréquentent des organismes de justice alternative? Depuis quelques années, les groupes communautaires Justice alternative du Suroît et D'Main de Femmes se questionnent sur la réalité de ces jeunes filles. Qui sont-elles? Quels sont leurs parcours? Leur réalité diffère-t-elle de celle des jeunes garçons? Leurs délits sont-ils les mêmes? La fréquence en varie-t-elle? La perception des intervenantes et intervenants face aux contrevenantes et aux contrevenants est-elle la même? Le travail des intervenants et intervenantes doit-il être le même selon qu'il s'adresse aux jeunes contrevenantes ou aux jeunes contrevenants?

Déjà en 2008, une première étude sur la criminalité à Salaberry-de-Valleyfield, produite par l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (à l'époque, Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers), mettait en lumière une augmentation importante de la criminalité dans l'agglomération :

Les taux de criminalité pour les trois années étudiées sont très élevés à Salaberry-de-Valleyfield pour une ville québécoise de moins de 50 000 habitants (39 672.) En comparaison avec les taux québécois, Salaberry-de-Valleyfield présente des taux de criminalité exceptionnellement élevés et un taux d'infractions au Code criminel de 21 % plus élevé que celui de Montréal, région qui détient la palme au Québec dans ce domaine pour les années analysées.⁴

Le portrait de la criminalité présenté dans l'étude a interpellé les trois organismes de justice alternative et le centre de femmes notamment en ce qui concerne l'observation d'une recrudescence des actes criminels commis par des femmes :

Le taux de perpétration homme/femme est vraiment atypique pour une ville québécoise se chiffrant à 1,2 pour les crimes de violence et à 1,4 pour les crimes contre les biens alors qu'il atteint 5 au Québec (cinq hommes inculpés pour une femme inculpée.) Les Campivallensiennes devancent même les hommes quant aux taux de perpétration de crimes de violence chez les 15 à 19 ans, les 25 à 29 ans, les 35 à 39 ans et les 45 à 49 ans. Le recoupement des analyses sur les inculpés met en évidence une criminalité à Salaberry-de-Valleyfield qui diffère sur plusieurs aspects de la criminalité montréalaise ou québécoise. La proportion des femmes dans les inculpés est très importante. Pour les crimes de violence, le taux de perpétration des femmes dépasse même celui des hommes dans certains groupes d'âge, dont les 15 à 19 ans.⁵

⁴ Vilmont Thériault et Éric Robitaille. La criminalité à Salaberry-de-Valleyfield de 2004 à 2006, une criminalité élevée dans une ville québécoise en désindustrialisation, 2008, p. 35.

⁵ *Ibid*, p. 35.

Les intervenantes et intervenants du milieu observaient également cette hausse ainsi que des problématiques associées à la criminalité des jeunes contrevenantes. Les données de Justice alternative du Suroît présentaient des résultats semblables, à savoir une augmentation non négligeable du nombre de contrevenantes. De plus, il leur semblait que ces dernières étaient plus violentes qu'auparavant et qu'elles n'avaient pas le même profil que les jeunes contrevenants. Selon les intervenantes et intervenants, en plus des délits qui les amènent dans les OJA, les filles présentent plus souvent que les garçons de multiples problématiques et d'autres difficultés associées. De plus, les filles ont souvent des comportements agressifs.

Le désir de comprendre cette situation et de s'outiller pour mieux intervenir auprès des jeunes filles amène Justice alternative du Suroît et D'Main de Femmes à entreprendre une réflexion approfondie. Pour ce faire, nous avons choisi d'entreprendre une démarche d'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Dans un premier temps, il s'agissait d'établir un portrait des jeunes contrevenants en fonction du sexe. Dans un deuxième temps, nous voulions évaluer la pertinence de développer une intervention qui répondrait aux besoins spécifiques des jeunes contrevenantes.

Comprendre et utiliser une démarche d'ADS n'est pas chose facile. Aussi, les deux groupes ont-ils fait appel à Relais-femmes dont l'expertise en ADS est reconnue depuis des années. Compte tenu de la complexité de l'application de l'ADS, Relais-femmes a offert, dès le début de sa démarche d'accompagnement, une formation aux trois organismes de justice alternative et au centre D'Main de Femmes afin qu'ils puissent s'approprier cette approche. Lise Gervais, coordonnatrice générale de Relais-femmes, a accompagné ces groupes tout au long de la démarche. Toutefois, il a été convenu que ces derniers seraient responsables de la rédaction du rapport.

Justice alternative du Suroît couvre trois MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, soit Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent et Vaudreuil-Soulanges. Dans le but d'avoir un portrait de l'ensemble du territoire de la CRE de la Vallée-du-Haut-St-Laurent (CRE-VHSL) et considérant l'intérêt que suscitait la démarche auprès des autres organismes de justice alternative du territoire, Justice alternative du Suroît a invité Benado et Justice alternative du Haut-Richelieu à collaborer à cette recherche-accompagnement.

Objectifs

Ce projet se situe une perspective d'intégration d'une analyse différenciée selon les sexes (voir section méthodologie, ci-après). L'analyse des résultats de ce projet permettra une meilleure compréhension des différences entre les parcours délinquants des jeunes contrevenants et celui des jeunes contrevenantes ainsi que des interprétations qui en sont faites. Finalement, il nous permettra de mettre en place de nouvelles perspectives d'intervention ou l'adaptation de celles déjà existantes.

Les objectifs de cette démarche sont de brosser un portrait des jeunes contrevenantes référées aux groupes de justice alternative de la région, de développer une analyse différenciée selon les sexes. Plus particulièrement, cette première recherche exploratoire vise à :

- esquisser un premier profil des jeunes contrevenantes (âge, type d'infractions, type de mesures extrajudiciaires imposées, etc.);

- questionner les représentations qu'ont les intervenantes et intervenants des jeunes contrevenantes;
- évaluer la pertinence de développer des pratiques d'intervention spécifiques aux jeunes contrevenantes.

Notons que si les données concernant le profil des jeunes contrevenantes étaient colligées dans les trois groupes de justice alternative⁶, aucun outil ne permettait, de les « isoler » pour connaître la réalité spécifique des filles ou encore de la comparer à celle des garçons sauf en ce qui concernait leur nombre. Aussi, précédant l'analyse présentée dans ces pages, un premier travail d'adaptation de la base de données informatisée a été entrepris pour permettre cette ventilation et procéder à une analyse différenciée selon les sexes.

La deuxième étape du projet a comporté différentes activités : d'abord, les trois organismes de justice alternative et le centre de femmes ont participé à une journée scientifique et à un atelier traitant de la délinquance des jeunes filles. Les participantes et participants ont pu partager leurs expertises et échanger sur leurs approches réciproques. Parallèlement, l'équipe de recherche a procédé au recensement de la littérature afin d'alimenter l'analyse des données et suggérer de nouvelles pistes de réflexion. Enfin, un groupe focus a réuni quatorze intervenantes et intervenants, dont un stagiaire, des groupes de justice alternative.

Méthodologie

Données analysées

Nous avons utilisé les données colligées dans les trois organismes de Justice alternative, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, concernant le profil des jeunes contrevenantes et jeunes contrevenants. Chaque période va du 1^{er} avril au 31 mars.

Groupes focus

Un groupe focus réunissant quatorze intervenantes, intervenants et stagiaires des groupes de justice alternative a permis de collecter des données qualitatives.

L'analyse différenciée selon les sexes

L'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) par différents ministères, tant québécois que canadiens, est venue confirmer l'importance que revêt une telle analyse pour la compréhension des réalités sociales, comme le concluait la conférence mondiale des Nations Unies sur la situation des femmes, à Beijing, en 1995.

⁶ Âge, type d'infractions (contre la personne, contre la propriété, liées à la drogue, voies de fait graves, etc.) et type de mesures extrajudiciaires imposées, etc.

Aussi, afin de raffiner leur compréhension de la réalité et des besoins des jeunes contrevenantes et d'adapter leur intervention en fonction de cette réalité, les groupes initiateurs du projet ont choisi d'utiliser l'ADS.

Dans un document de 2007, Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) définissent l'analyse différenciée selon les sexes comme étant :

*[...] un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent. L'ADS peut être également utilisée dans l'évaluation à des fins de révision ou de reconduction d'une politique, d'un programme ou d'une autre mesure.*⁷

L'objectif d'une telle approche est de porter une attention minutieuse aux situations spécifiques aux hommes et aux femmes et aussi de porter cette attention aux façons d'intervenir selon qu'on s'adresse à l'un ou à l'autre. L'analyse différenciée selon les sexes est une grille de lecture qui permet de comprendre les réalités sociales de manière à rendre compte des conséquences potentiellement dissemblables d'un même phénomène sur les hommes et les femmes. Cette même grille de lecture permet aussi d'examiner la représentation qu'une équipe ou une organisation se fait de ces réalités concernant les hommes et les femmes ainsi que des conclusions qu'elle en tire.

Attention : L'analyse différenciée selon les sexes n'est pas une démarche qui vise à justifier des différences que l'on pourrait considérer comme naturelles entre les hommes et les femmes. Elle est plutôt un moyen de faire ressortir des « allants de soi », et des interprétations stéréotypées des hommes et des femmes. Ces interprétations peuvent faire obstacle à l'atteinte d'une égalité de fait entre les sexes. L'ADS doit donc rendre compte des soi-disant « évidences » qui habitent notre imaginaire et des représentations avec lesquelles les intervenantes et intervenants travaillent au quotidien. L'enjeu de l'analyse différenciée selon les sexes est de poursuivre le cheminement vers l'égalité en empruntant des réflexes analytiques qui prennent systématiquement en compte les réalités différentes des hommes et des femmes dans tous les domaines de l'action sociale. Dans la présente démarche, l'enjeu plus spécifique est d'adapter l'intervention auprès des jeunes contrevenantes en prenant en compte leur parcours et besoins particuliers, et leurs réalités sociales.

À l'aide d'un exemple fictif, le tableau à la page suivante fait état des différentes caractéristiques de l'analyse différenciée selon les sexes et d'une interprétation basée sur les stéréotypes sexuels.

⁷ IREF et Relais-Femmes, 2007. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après?

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES	INTERPRÉTATION BASÉE SUR DES STÉRÉOTYPES SEXUELS
Objet d'analyse : 1. L'observateur 2. Un phénomène observé	Objet d'analyse : 1. Un phénomène observé
Exemple fictif d'un phénomène observé : ▪ Les pratiques de diagnostic et les méthodes de prescriptions médicales par un corps médical	Exemple fictif d'un phénomène observé : ▪ « Augmentation importante du nombre de cas de dépression dans la population féminine et des prescriptions d'antidépresseurs pour des femmes. »
Constat : ▪ Les pratiques et méthodes ne sont pas à l'abri de stéréotypes sexuels. Les représentations du masculin et du féminin influencent les pratiques de diagnostic et de prescriptions médicales. ▪ Prise de conscience d'un traitement différentiel de symptômes selon qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme. Observation des pratiques de diagnostic et de prescription de médicaments auprès des femmes. Observation des pratiques de diagnostic et de prescription de médicaments auprès des hommes.	Constats : Les femmes : - se font prescrire plus d'antidépresseurs; - ont plus de problèmes de santé liés à des problématiques émotionnelles; - ont plus de difficultés à gérer leurs émotions, il faut donc les aider par la médicalisation; - sont sujets à des variations hormonales qui expliquent leurs passages par la dépression. Les hommes : - sont moins sujets à être diagnostiqués comme vivant une problématique de dépression; - consomment moins d'antidépresseurs; - sont moins émotifs; - ont davantage de problèmes de santé liés au surmenage; - ont une meilleure résistance au stress et subissent moins leurs émotions; - ne subissent pas de variations hormonales provoquant des altérations du comportement.
→ Remise en question des pratiques de diagnostic et des méthodes de prescription de médicaments qui reproduisent des représentations stéréotypées du masculin et du féminin.	→ Le diagnostic différentiel de problématiques de santé semblables et la consommation différentielle d'antidépresseurs sont expliqués et justifiés à travers une interprétation basée sur des stéréotypes sexuels. Aucune modification dans le diagnostic et dans la prescription de médicaments ne semble être nécessaire.

L'application d'une ADS évite ce type d'interprétations stéréotypées et nous permet de produire une réflexion exempte « d'allants de soi ». Un tel travail nous permet par la suite d'adapter l'intervention en prenant en compte cette nouvelle grille de lecture et de remettre en question, si cela est pertinent, nos manières de nommer des phénomènes, des acteurs ou des réalités sociales et nos façons de faire.

1. PORTRAIT DES JEUNES CONTREVENANTES ET CONTREVENANTS : CE QUE NOUS DISENT LES DONNÉES

Les données fournies par les trois organismes de justice alternative concernent 2 649 adolescents, dont 503 filles et 2 146 garçons.

1.1 Évolution du nombre de contrevenants et contrevenantes de 2008-2009 à 2010-2011

Comme le montre le tableau 1, ci-dessous, on constate de 2008-2009 à 2009-2010, une augmentation du nombre total de jeunes contrevenants et contrevenantes ayant fréquenté les organismes de justice alternative, soit 869 à 914 ce qui représente une augmentation de 5,2 %. En 2011, le nombre total de jeunes passe de 914 à 866, soit une diminution de 5,3 %.

ANNÉES	Nombre de contrevenant-e-s
2008-2009	♦ 869 contrevenant-e-s 148 ♀ (17 %) 721 ♂ (83 %)
2009-2010	♦ 914 contrevenant-e-s 175 ♀ (19 %) 739 ♂ (81 %)
2010-2011	♦ 866 contrevenant-e-s 180 ♀ (21 %) 686 ♂ (79 %)
Total	2649 contrevenant-e-s 503 ♀ (19 %) 2146 ♂ (81 %)

Tableau 1 - Nombre total de jeunes contrevenantes et contrevenants ayant fréquenté les organismes de justice alternative du territoire de la CRE de la Vallée-du-Haut-St-Laurent pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

De façon évidente, les garçons sont majoritaires et représentent 81 % des contrevenants pour les trois périodes étudiées. Toutefois, on constate que d'une période à l'autre, le pourcentage des filles contrevenantes augmente légèrement alors que celui des garçons contrevenants diminue tout aussi légèrement.

En effet, en 2008-2009, les filles représentent 17 % des jeunes contrevenants alors que le pourcentage se situe à 83 % pour les garçons; l'année suivante, les filles représentent 19 % alors que les garçons se situent à 81 %; et, enfin, en 2010-2011, la proportion de filles atteint 21 % tandis que celle des garçons chute légèrement à 79 %. La figure suivante illustre ces pourcentages :

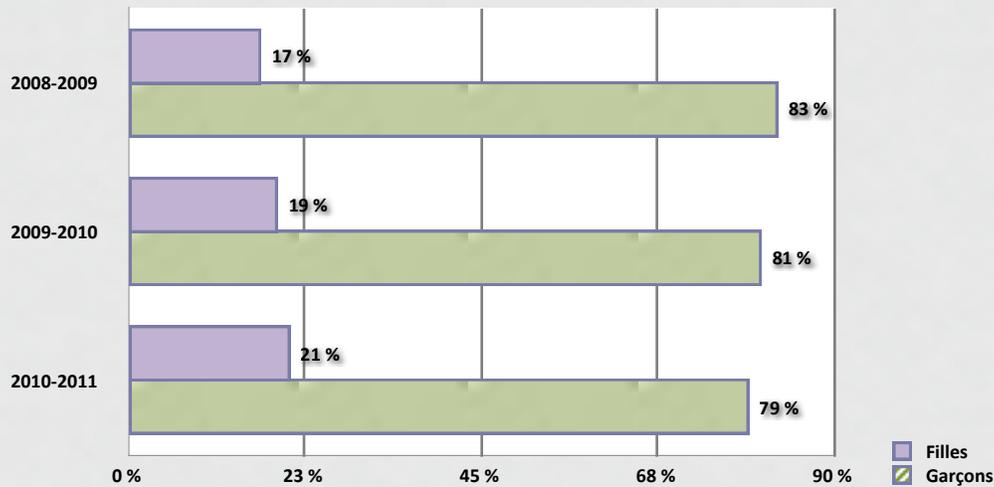


Figure 1 - Évolution de la répartition des contrevenantes et contrevenants en %, selon le sexe, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, tous organismes confondus

1.2 Évolution du nombre de contrevenants et contrevenantes de 2008-2009 à 2010-2011, dans chacun des organismes

Comme le montre le tableau ci-dessous, les données ventilées selon les organismes présentent des tendances semblables à celles du tableau 1.

ANNÉES	BENADO	JUSTICE ALTERNATIVE DU SUROÏT	JUSTICE ALTERNATIVE DU HAUT-RICHELIEU
2008-2009	♦282 adolescent-e-s 51 ♀ (18 %) 231 ♂ (82 %)	♦375 adolescent-e-s 63 ♀ (17 %) 312 ♂ (83 %)	♦212 adolescent-e-s 34 ♀ (16 %) 178 ♂ (84 %)
2009-2010	♦302 adolescent-e-s 54 ♀ (18 %) 248 ♂ (82 %)	♦375 adolescent-e-s 80 ♀ (21 %) 295 ♂ (79 %)	237 adolescent-e-s 41 ♀ (17 %) 196 ♂ (83 %)
2010-2011	♦271 adolescent-e-s 66 ♀ (24 %) 205 ♂ (76 %)	♦358 adolescent-e-s 75 ♀ (21 %) 283 ♂ (79 %)	♦237 adolescent-e-s 39 ♀ (16 %) 198 ♂ (84 %)
Total	855 contrevenant-e-s 171 ♀ (20 %) 684 ♂ (80 %)	1108 contrevenant-e-s 218 ♀ (20 %) 890 ♂ (80 %)	686 contrevenant-e-s 114 ♀ (17 %) 572 ♂ (83 %)

Tableau 2 - Nombre de contrevenants et contrevenantes ayant fréquenté l'un des trois organismes de justice alternative, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

En 2008-2009, 282 jeunes fréquentent **Benado**, puis 302 en 2009-2010, soit une augmentation de 7 %; ce nombre passe à 271 en 2010-2011, soit une diminution de 11 %.

La représentation des adolescentes, elle, demeure stable pendant les 2 premières années, soit 18 % du total des jeunes contrevenants; mais elle augmente de 6 % en 2010-2011 pour atteindre 24 %. Inversement, celle des garçons diminue de 4 % entre 2008-2009 et 2010-2011. Soulignons qu'au cours de l'année 2010-2011, près d'un contrevenant sur 4 est une fille.

À **Justice alternative du Suroît**, le nombre total de jeunes contrevenants est le même pour les deux premières années, soit 375; il diminue à 358 la troisième année. En 2008-2009, les filles représentent 17 % des contrevenants, alors qu'elles en représentent 21 %, les deux années suivantes, soit une augmentation de 4 %. Inversement, la représentation des garçons passe de 83 % en 2008-2009 à 79 % pour les deux années suivantes, soit une baisse de 4 %.

Enfin, dans le groupe du **Haut-Richelieu**, de 2008-2009 à 2009-2010, le nombre total de jeunes contrevenants augmente, passant de 212 à 237, mais reste stable au cours de l'année suivante. En ce qui concerne les deux sexes, les variations d'à peine 1 % apparaissent comme non significatives, même s'il y a un nombre plus grand de contrevenantes en chiffres absolus.

En conclusion, dans l'ensemble des trois groupes, on constate une légère augmentation du nombre des jeunes contrevenantes (+ 5,2 %) entre 2008-2009 et 2010-2011. C'est à Benado que cette augmentation est la plus importante, soit 6 %, suivi de près par Justice alternative du Suroît où l'on note une augmentation de 4 % alors qu'au Haut-Richelieu, cette augmentation n'est que de 1 %.

Il faut interpréter avec précaution cette hausse du nombre de jeunes contrevenantes, opposée à une baisse relative des jeunes contrevenants, qui, bien que perceptible, gagnerait à être validée par une étude étalée sur une période plus longue.

1.3 Comparaison du nombre et du type de délit selon les sexes de 2008-2009 à 2010-2011

Chacun des organismes de justice alternative comptabilise les délits des jeunes contrevenantes et contrevenants qu'il reçoit. Pour la présente recherche, nous avons retenu les trois principales infractions commises par les jeunes, soit les infractions contre la personne, celles contre la propriété et celles liées aux drogues. Les infractions qui n'entrent pas dans ces trois catégories ont été regroupées sous la catégorie « autres infractions⁸ ».

Nous l'avons vu précédemment, parmi les jeunes contrevenants, malgré une légère augmentation du pourcentage des filles contrevenantes, les garçons sont largement majoritaires. Il en va de même du nombre de délits commis par ces derniers.

Ainsi, en 2008-2009, les garçons sont responsables de 77 % des infractions contre la personne. Par la suite, ce pourcentage diminue légèrement, passant à 76 % en 2009-2010, puis à 75 % en 2010-2011. Parallèlement, le pourcentage des infractions contre la personne

⁸ On retrouvera la liste et la description des différentes infractions en annexe.

commises par les filles augmente légèrement chaque année, passant de 23 % en 2008-2009, à 24 % en 2009-2010, puis finalement à 25 % en 2010-2011. Somme toute, il y a peu de variation d'une période à l'autre tant chez les garçons que chez les filles.

De la même façon, on constate une légère augmentation des infractions contre la propriété commises par les filles. En 2008-2009, elles sont responsables de 13 % de ces infractions, puis de 17 % en 2009-2010 et de 18 % en 2010-2011. Tout en demeurant fortement majoritaires, les infractions contre la propriété commises par les garçons diminuent d'autant, passant de 87 % en 2008-2009, à 83 % en 2009-2010 et, finalement à 82 % en 2010-2011. Entre la première et la dernière période, on observe donc une légère variation de 5 % à la hausse pour les filles et de 5 % à la baisse pour les garçons.

Années	2008-2009			2009-2010			2010-2011		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Infractions contre la personne	60	204	264	71	225	296	79	237	316
% sur le total d'infractions contre la personne	23 %	77 %		24 %	76 %		25 %	75 %	
Infractions contre la propriété	72	503	575	97	468	565	85	383	468
% sur le total d'infractions contre la propriété	13 %	87 %		17 %	83 %		18 %	82 %	
Infractions liées aux drogues	31	215	246	27	195	222	52	214	266
% sur le total d'infractions liées aux drogues	13 %	87 %		12 %	88 %		20 %	80 %	
Autres infractions	19	199	218	43	291	334	24	194	218
% sur le total d'autres infractions	9 %	91 %		13 %	87 %		11 %	89 %	
Total des infractions	182	1121	1303	238	1179	1417	240	1028	1268
% sur le total des infractions	14 %	86 %		17 %	83 %		19 %	81 %	

Tableau 3 - Nombre et type de délit, selon les sexes, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus

On constate une augmentation plus marquée du pourcentage des infractions liées aux drogues commises par les filles. En effet, elles sont responsables de 13 % de ces infractions en 2008-2009, puis de 12 % en 2009-2010, et finalement de 20 % en 2010-2011.

Toutefois, une lecture plus détaillée montre que les infractions dont les filles se rendent coupables entrent en très grande majorité dans la catégorie « possession de substances ». Les infractions liées au trafic ou à la possession en vue de trafic commises par les filles sont marginales. Ces infractions sont un peu plus fréquentes chez les garçons, mais pour ces derniers aussi, la majorité des infractions liées à la drogue concerne la possession de substances.

Finalement, pour les trois périodes concernées, la majorité des « autres infractions » sont commises par les garçons. Ainsi, en 2008-2009, les filles commettent seulement 9 % des infractions qui entrent dans cette catégorie, 13 % en 2009-2010 et 11 % en 2010-2011. Selon les périodes, les garçons commettent autour de 90 % de ces infractions.

Quand on considère l'ensemble des différentes catégories d'infractions, on constate une augmentation du pourcentage des infractions commises par les filles. Ainsi, en 2008-2009, les filles sont responsables de 14 % des infractions, puis de 17 % en 2009-2010 et, finalement, de 19 % en 2010-2011. Toutefois, cette augmentation est modeste, soit 5 %. Dans les années qui viennent, il sera intéressant de poursuivre la cueillette de données différenciées selon le sexe pour vérifier si cette tendance à la hausse se maintient ou s'intensifie⁹.

1.4 Infractions commises par les filles: nombre et évolution sur les trois périodes

Les données indiquent qu'en moyenne, chacune des filles ne commet pas plus d'infractions d'une période à l'autre. Ainsi, en 2008-2009, on note 1,22 infractions par filles; ce nombre passe à 1,36 en 2009-2010 et, enfin, à 1,33 infractions par filles en 2010-2011.

Comme le montre la figure 2, ci-dessous, en 2008-2009, les filles ont commis un total de 182 infractions dont 60 contre la personne, ce qui représente près de 33 % de ce total. Les infractions contre la propriété, soit 72, représentent 40 % du total de leurs infractions. Les infractions liées à la drogue sont en moins grand nombre, soit 31, ce qui représente 17 % des infractions qu'elles ont commises. Enfin, elles ont commis 19 autres infractions, soit 10 % du total de leurs infractions.

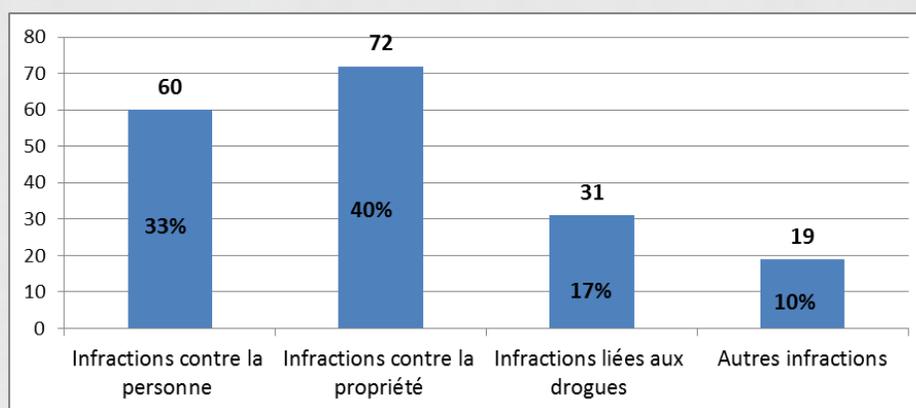


Figure 2 - Nombre d'infractions commises par les filles par type, et % par rapport au total des infractions commises, pour la période 2008-2009

⁹ En annexe, on retrouvera ces données ventilées par groupe de justice alternative.

Pour la période 2009-2010, 238 infractions ont été commises par les filles. La figure 3, ci-dessous, montre la répartition de ces infractions soit 71 infractions commises contre la personne, ce qui représente 30 % des infractions totales des filles, 97 infractions contre la propriété, soit 40 % du total des infractions. Encore une fois, les infractions liées aux drogues sont en moins grand nombre, soit 31 infractions représentant 17 % des infractions qu'elles ont commises. Enfin, elles sont responsables de 43 autres infractions, soit 18 % du total de leurs infractions.

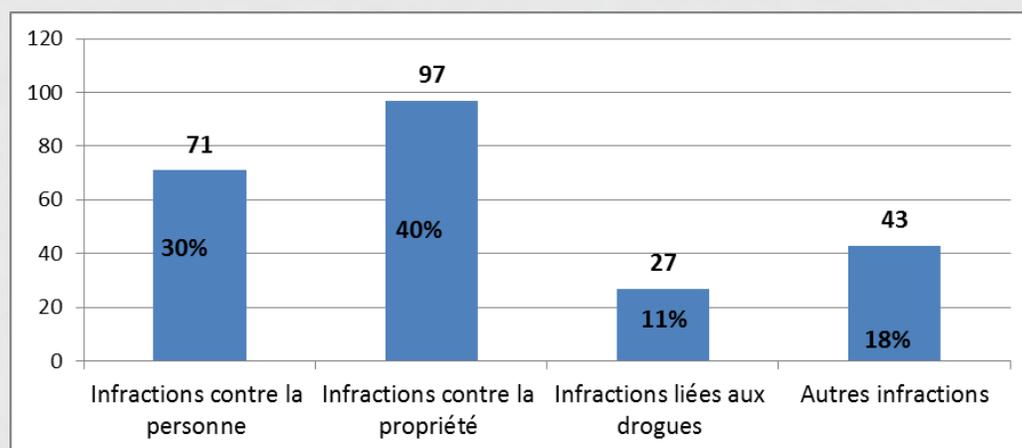


Figure 3 - Nombre d'infractions commises par les filles par type, et % par rapport au total des infractions commises, pour la période 2009-2010

Enfin, pour la période 2010-2011, les filles sont responsables de 240 infractions. D'abord elles ont commis 79 infractions contre la personne, ce qui représente 33 % du nombre total de leurs infractions. Elles ont aussi commis 85 infractions contre la propriété, soit 35 % de leurs infractions et 52 infractions liées aux drogues, soit 22 % du total de leurs infractions pour cette période. Enfin, on leur reconnaît 43 autres infractions, soit 10 % des infractions totales qu'elles ont commises.

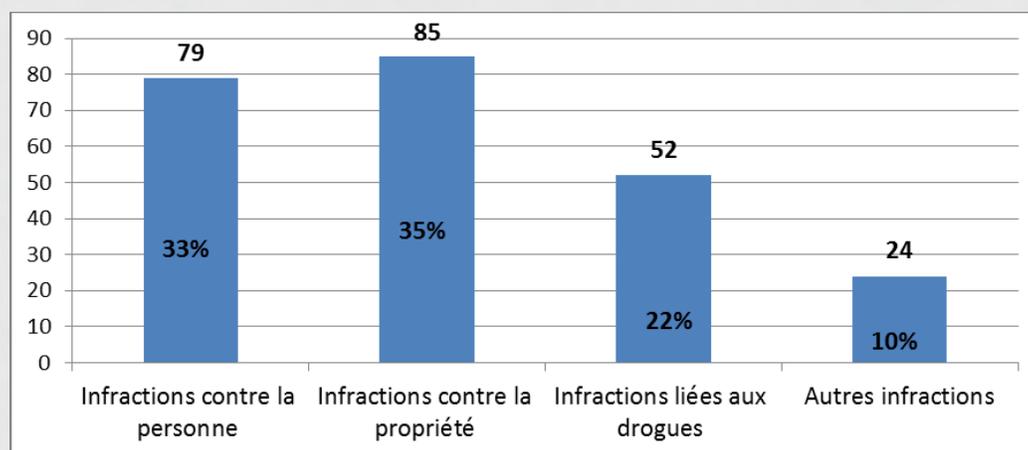


Figure 4 - Nombre d'infractions commises par les filles par type, et % par rapport au total des infractions commises, pour la période 2010-2011

Alors que l'on constate une diminution des infractions liées aux drogues entre la première et la seconde période, soit de 17 % à 11 % du total des infractions commises par les filles, ce

type d'infraction augmente jusqu'à 22 % pour la troisième période. Encore une fois, il serait important de poursuivre la cueillette de ces données dans les années à venir pour vérifier si cette hausse se poursuit¹⁰.

L'examen des données par type d'infractions plutôt que par période permet également de dégager certaines tendances. Comme l'illustre la figure suivante, on observe ainsi une augmentation du nombre d'infractions contre la personne commises par les filles qui fréquentent les trois organismes de justice alternative, entre la première et la troisième période.

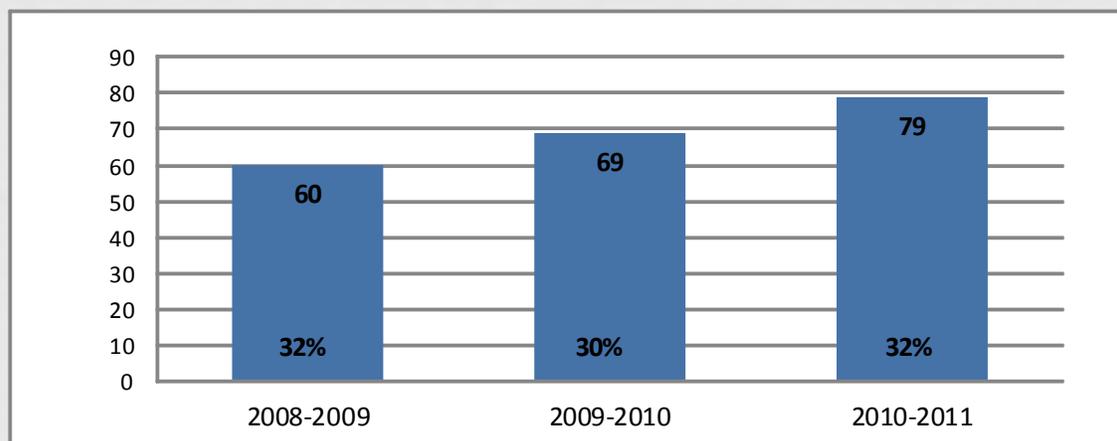


Figure 5 – Infractions contre la personne commises par les filles, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus

Néanmoins, la proportion d'infractions contre la personne par rapport à l'ensemble des infractions commises par les filles reste stable puisque le nombre d'infractions contre la personne augmente également. Il est donc possible de constater la stabilité de ce type d'infractions.

En ce qui concerne le nombre d'infractions contre la propriété commises par les filles, on observe une nette augmentation en 2009-2010, par rapport à la période précédente. Cependant, cette augmentation ne se maintient pas, et le nombre d'infractions en 2010-2011 connaît une diminution, elle aussi importante, comme le montre la figure ci-dessous :

¹⁰ Toutefois les tendances observées par la mise en commun des données des trois organismes de justice alternative ne correspondent pas à la réalité de chacun des territoires. On retrouve en annexe les données détaillées pour chacun des organismes.

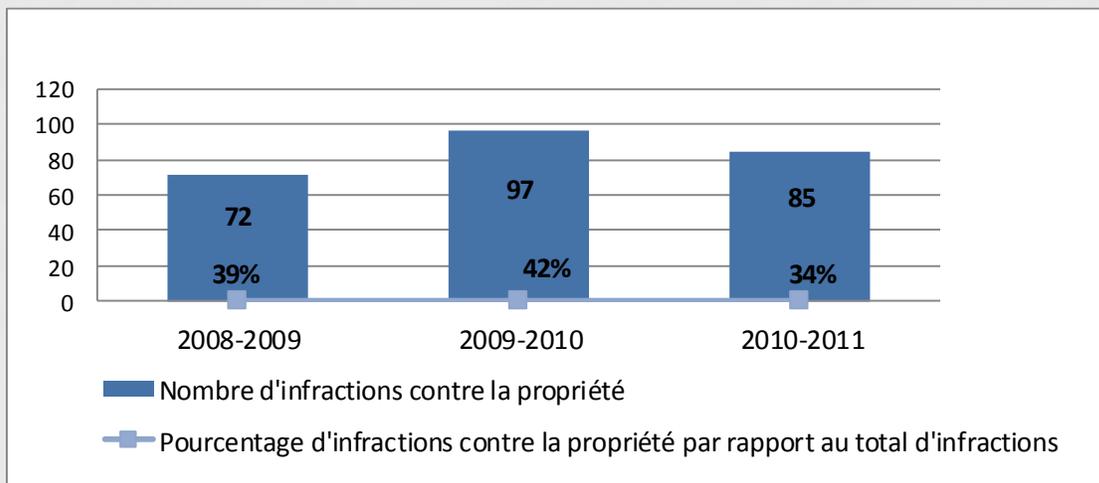


Figure 6 – Nombre d’infractions contre la propriété commises par les filles et % du total des infractions, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus

La proportion que représentent les infractions contre la propriété par rapport à l’ensemble des infractions commises par les filles connaît elle aussi une augmentation entre 2008-2009 et 2009-2010, suivie d’une diminution en 2010-2011. Cependant, tandis que le nombre d’infractions contre la propriété est plus élevé en 2009-2010 qu’en 2008-2009, il ne représente plus que 34 % du total des infractions pour la dernière période, par rapport à 39 % en 2008-2009.

Quant au nombre d’infractions contre les lois réglementant certaines drogues commises par les filles, il a accusé une baisse entre la première et la seconde période, suivie d’une hausse pour la troisième période.

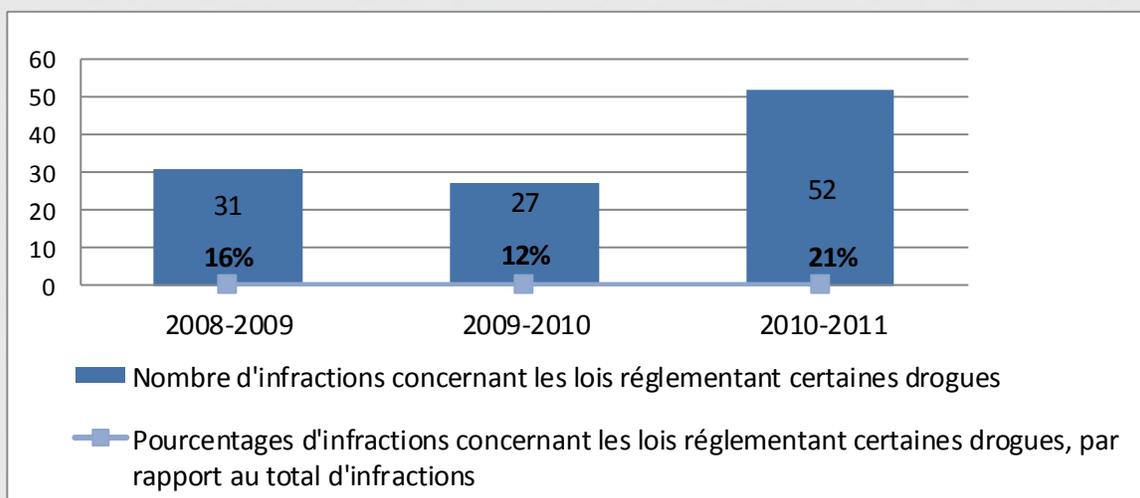


Figure 7 – Infractions contre les lois réglementant certaines drogues commises par les filles et % du total des infractions, entre 2008-2009 et 2010-2011, tous organismes confondus

La proportion représentée par ce type d'infractions par rapport au total des infractions commises par les filles suit également ce mouvement. On constate donc une augmentation du nombre des infractions contrevenant aux lois réglementant certaines drogues, ainsi qu'une augmentation de la proportion occupée par ces infractions dans l'ensemble des infractions commises par les filles en 2010-2011, par rapport aux périodes antérieures.

1.5 Comparaison du nombre de voies de fait graves et lésions corporelles commises, selon les sexes, de 2008-2009 à 2010-2011

Dans le tableau ci-dessous, on retrouve, par année et par groupe, le nombre de voies de fait graves et lésions corporelles, selon qu'elles ont été commises par les filles ou par les garçons.

Filles				
Voies de fait graves et lésions corporelles	Haut-Richelieu	Suroît	Benado	total
2008-2009	0	0	0	0
2009-2010	1	0	4	5
2010-2011	0	6	1	7
Total des voies de fait. commises par les filles	1	6	5	12
Garçons				
Voies de fait graves et lésions corporelles	Haut-Richelieu	Suroît	Benado	
2008-2009	13	10	12	35
2009-2010	4	6	13	23
2010-2011	6	14	12	32
Total des voies de fait. commises par les garçons	23	30	37	90
Total des voies de fait	24	36	42	102

Tableau 4 - Comparaison du nombre de voies de fait graves et lésions corporelles commises, selon le sexe, entre 2008-2009 à 2010-2011

Entre 2008-2009 à 2010-2011, les 3 organismes de justice alternative enregistrent 102 voies de fait graves avec lésions corporelles dont 12 sont attribuables à des filles, soit 11,76 %, et 90 aux garçons, soit 88,23 %.

C'est au Suroît que l'on relève le plus grand pourcentage de voies de fait avec lésions corporelles commises par les filles, soit 17 % (6 infractions) contre 83 % pour les garçons (30 infractions).

Benado présente un nombre de voies de fait commises par les filles presque aussi élevé (5), toutefois ces dernières ne représentent que 12 % des voies de fait avec lésions

corporelles comparativement à 88 % chez les garçons (37). Dans le groupe de Justice alternative du Haut-Richelieu, 4 % des voies de fait avec lésions corporelles sont le fait de filles contre 96 % pour les garçons.

Chez les garçons, on ne peut enregistrer de tendance générale quant aux nombres d'infractions commises entre 2008-2009 et 2010-2011, du moins dans les groupes du Haut-Richelieu et du Suroît. En effet, elles passent de 13 à 4, à 6 pour le premier groupe et de 10 à 6 à 14 pour le deuxième. Chez Benado, par contre, le nombre de voies de fait attribuables aux garçons ne varie pour ainsi dire pas; de 12 qu'il était en 2008, il passe à 13 en 2009 et revient à 12 en 2010.

Ce n'est pas le cas chez les filles. En effet, en 2008-2009, on ne dénote aucune voie de fait avec lésions graves chez les filles, alors qu'on en retrouve 5 en 2009-2010, puis 7 en 2010-2011. Il s'agit certes là d'une augmentation des voies de fait commises par les filles. Toutefois, il faudrait vérifier si cette tendance à la hausse se poursuivra dans les prochaines années. Notons par ailleurs que ces voies de fait s'inscrivent dans le territoire du Suroît et de Benado. Encore une fois, les données sont insuffisantes pour en tirer une quelconque conclusion.

1.6 Comparaison de l'âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon les sexes, de 2008-2009 à 2010-2011

Dans son étude réalisée en 2005, Nadine Lanctôt (2005 : 156) notait que « [...] la plupart des adolescentes judiciairisées délaissent les activités délinquantes lorsqu'elles transitent vers l'âge adulte ». Les résultats ci-dessous sont cohérents avec ceux de Lanctôt. En effet, comme l'illustrent les trois figures qui suivent, les filles, le plus souvent, commencent leurs parcours de contrevenantes plus tard que les garçons. C'est le cas notamment pour les deux premières périodes où les filles commencent leur parcours à 13 ans, comparativement aux garçons qui le commencent à 12 ans. Cet écart disparaît toutefois pour la période de 2010-2011. On constate aussi que plusieurs filles amorcent leur sortie du parcours plus jeunes que les garçons, soit vers l'âge de 15 ans, alors que les garçons le font vers l'âge de 17 ans.

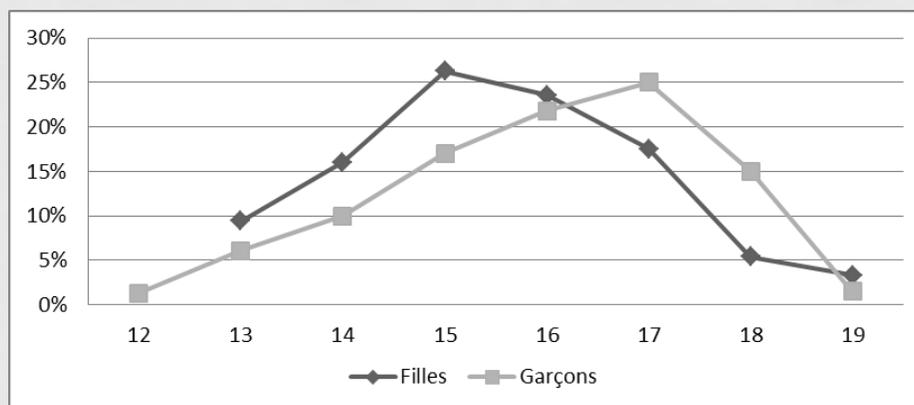


Figure 8 - Âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon le sexe, en 2008-2009

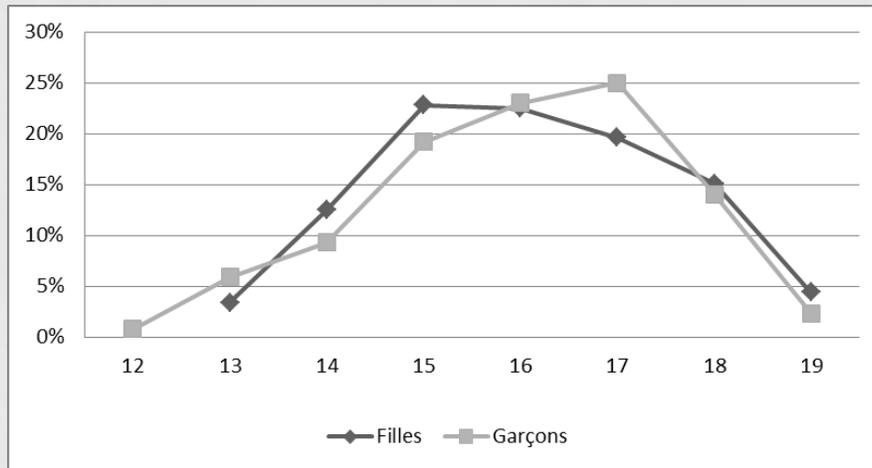


Figure 9 - Âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon le sexe, en 2009-2010

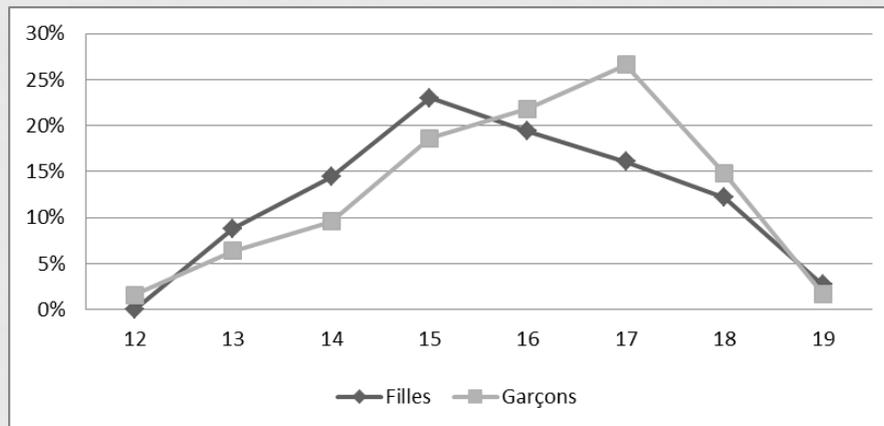


Figure 10- Âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant », selon le sexe, en 2010 -2011

1.7 Les mesures

Les organismes de justice alternative participent à la gestion des mesures extrajudiciaires imposées aux jeunes contrevenantes et contrevenants. Ces mesures sont mises en place dans une optique de réparation des torts et d'éducation, tant des personnes concernées que des membres de la communauté. Différents types de mesures existent : les mesures de renvoi policier, les mesures de développement des habiletés sociales, les mesures de réparation envers la communauté et celles de réparation envers la victime. On retrouvera une description de ces mesures en annexe.

1.7.1 Application des mesures différenciées selon les sexes

Comme le montrent les figures 11 et 12, les mesures de travaux communautaires et de travaux bénévoles sont les mesures les plus appliquées tant pour les filles que pour les garçons. De la même façon, les activités de formation sont les deuxièmes mesures les plus utilisées, cette fois encore tant pour les filles que pour les garçons. Enfin, les mesures de renvoi policier sont les moins appliquées pour les deux sexes.

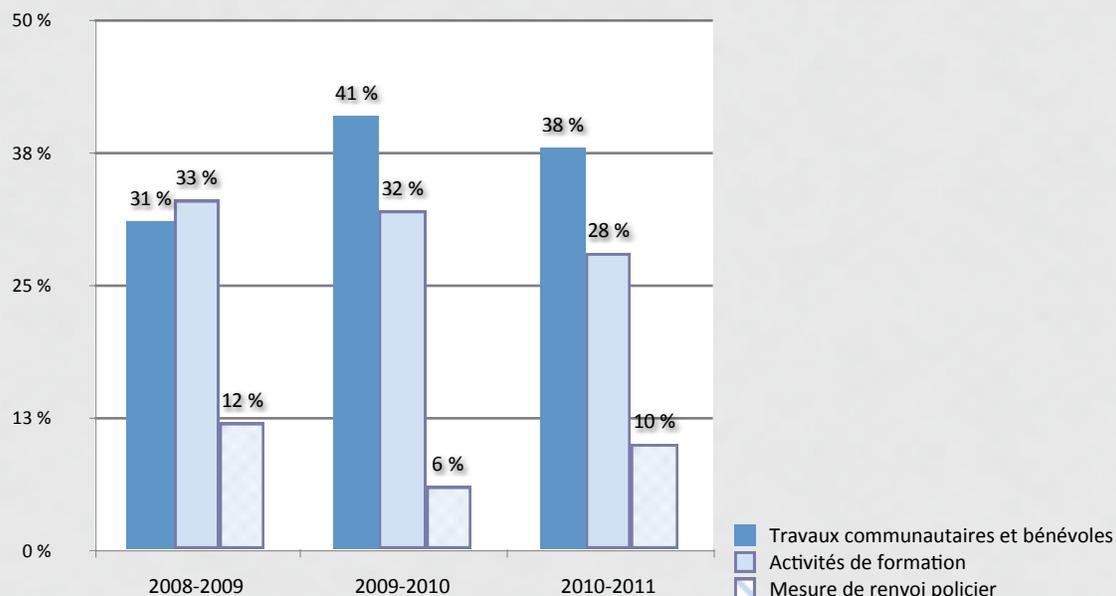


Figure 11 - Trois principales mesures chez les filles, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

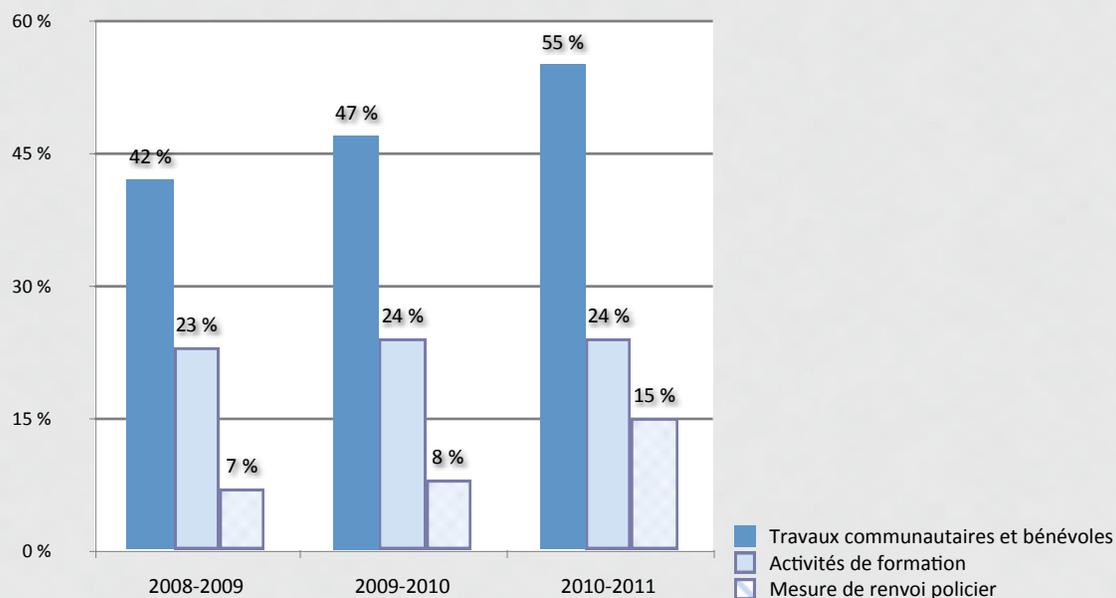


Figure 12 - Trois principales mesures chez les garçons, pour les périodes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

Toutefois, on observe des variations importantes dans la fréquence d'application des différentes mesures selon les sexes. Ainsi, alors que les garçons se voient appliquer des mesures de travaux communautaires et de travail bénévole variant entre 42 % et 55 %, selon les périodes, les filles, quant à elles, ne sont que 31 % à 41 % dans la même situation.

On peut observer la même chose pour ce qui est des mesures de formation et des mesures de renvoi policier. En effet, 28 % à 32 % des filles reçoivent des mesures de formation selon les périodes, alors que seulement 23 % à 24 % des garçons en reçoivent. Quant aux activités de sensibilisation, la variation selon les sexes est plus faible. Ainsi, de 6 % à 12 % des filles reçoivent cette mesure, selon les périodes, comparativement aux garçons qui, eux, sont de 7 % à 15 % dans cette situation.

Les travaux communautaires et de travaux bénévoles sont des mesures de réparation envers la communauté (réparer de façon symbolique les torts occasionnés par son geste dans la communauté) alors que les activités de formation et le renvoi policier sont deux mesures de développement des habiletés sociales (prendre conscience de sa dynamique personnelle et des conséquences liées à la commission de son infraction pour lui-même, la victime et la société). Il pourrait être intéressant de voir ce qui justifie l'attribution plus fréquente des mesures de développement d'habiletés sociales aux filles et des mesures de réparation envers la communauté aux garçons, soit dans le premier cas, des mesures favorisant la prise de conscience et, dans le deuxième cas, des mesures centrées sur l'action. Qu'est-ce qui explique cette différence? La nature du délit ou l'influence des représentations sociales du masculin et du féminin?

1.7.2 Taux de réussite des mesures différenciés selon les sexes

Comme nous le verrons plus loin, contrairement aux propos tenus par les intervenantes et intervenants lors du groupe focus, les données montrent que les mesures sont davantage respectées par les filles que par les garçons. Toutefois, les différences entre les taux de réussite des filles et ceux des garçons sont très minces comme le démontre la figure ci-dessous.

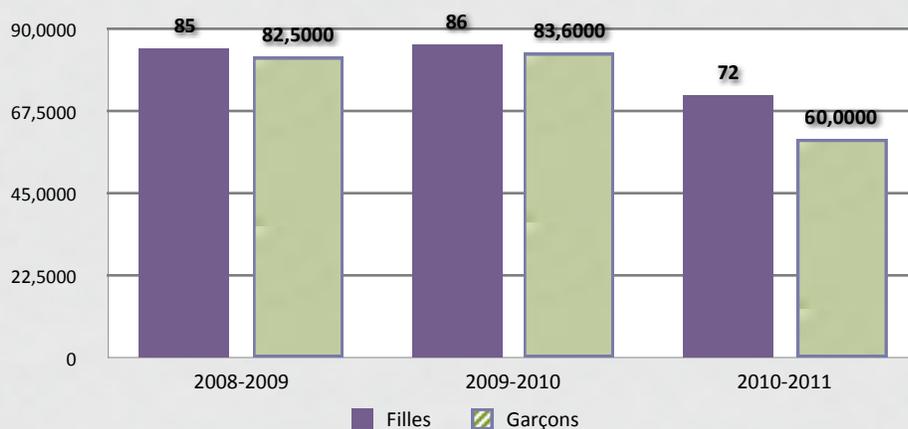


Figure 13 – Taux de réussite des mesures en % selon les sexes, pour les trois périodes¹¹

¹¹ Les % sont respectivement calculés par rapport aux totaux de chaque groupe (filles et garçons).

En effet, pour les périodes de 2008-2009 et 2009-2010, les filles affichent un taux de réussite de 85 % et 86 %, alors que ceux des garçons sont de 82,5 % et 83,6 %. Pour la période de 2010-2011, le taux de réussite diminue chez les filles et chez les garçons. Toutefois, l'écart entre les filles et les garçons augmente : le taux de réussite est de 72 % chez les filles et de 60 % chez les garçons.

Ce portrait statistique de la criminalité des jeunes filles nous a permis d'établir une série de constats concernant : le nombre, la nature des délits et l'âge des contrevenantes et des contrevenants lors de leur passage dans les organismes de justice alternative, ainsi que les mesures appliquées et leur taux de réussite.

Un certain nombre d'hypothèses ont pu ainsi être soutenues ou démenties. À la lumière des statistiques, on a pu confirmer l'impression selon laquelle il y a une augmentation des jeunes contrevenantes. Toutefois, on ne peut dire que cette augmentation soit importante. Il n'y a pas eu non plus d'augmentation significative du nombre d'infractions contre la personne ni une augmentation généralisée des voies de faits graves. Par contre on a constaté une augmentation des infractions liées à la drogue.

Ces éléments bien qu'ils fassent avancer la réflexion ne peuvent à eux seuls nous apporter des réponses exhaustives. C'est à travers l'examen du groupe focus réalisé avec les intervenantes et les intervenants que l'on sera en mesure de conduire une analyse différenciée selon les sexes.

2. ANALYSE DU GROUPE FOCUS RÉALISÉ AUPRÈS DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS DES TROIS ORGANISMES DE JUSTICE ALTERNATIVE

Afin de mieux saisir les représentations des intervenantes et intervenants face à la criminalité des jeunes contrevenantes, nous avons choisi d'organiser un groupe focus portant sur leurs observations, leurs perceptions et leurs manières de qualifier la criminalité des jeunes filles.

Quatorze personnes ont participé au groupe focus, dont des intervenantes, intervenants et stagiaires.

Les intervenantes et intervenants, tout comme les responsables des organismes de justice alternative, partagent un ensemble de représentations que nous avons regroupées ici sous différentes rubriques. Les motifs évoqués pour expliquer l'augmentation du nombre de contrevenantes ainsi que les caractéristiques qu'ils et elles associent aux violences et délits commis par les jeunes filles sont révélateurs certaines de leurs représentations.

2.1 Représentations des jeunes contrevenantes

2.1.2 La violence des filles

Les propos tenus, lors du groupe focus, concernant la violence des filles sont, pour la plupart, confirmés par les données statistiques qui apparaissent dans cette recherche. Toutefois, ces données démentent l'augmentation significative des voies de fait commises par des filles. Encore une fois, il importera de poursuivre la cueillette de données ventilées selon les sexes afin de vérifier comment évolue la situation.

Par ailleurs, selon les intervenantes et intervenants, la violence des filles et leurs façons de l'exprimer ont changé :

- Les filles seraient plus violentes qu'auparavant et commettraient des délits qu'elles ne commettaient pas ou commettaient peu par le passé;
- Le passage à l'acte serait désormais bien moins hésitant;
- Les jeunes contrevenantes seraient responsables davantage de voies de fait de façon générale et de passages à l'acte prémédités;
- Les filles commettraient davantage d'intimidation que les garçons;
- Les filles se serviraient des nouvelles technologies (internet, texto) pour exercer du harcèlement, de l'intimidation et des menaces;
- Leurs victimes seraient souvent d'autres filles;
- Les jeunes filles se font complices des garçons; elles sauraient qu'elles peuvent jouer la carte du charme pour éviter les conséquences de leurs actes;

Pour expliquer l'augmentation du nombre de contrevenantes, les intervenantes et intervenants ont évoqué les motifs suivants :

- La violence des filles serait due à la banalisation de la violence à la télévision, au cinéma, dans les chansons, dans la société en général;
- Les « chicanes de filles » dégénéreraient en voies de fait à cause des garçons;
- Les adultes qui entourent les filles banalisent leur violence sous prétexte que ce sont des « histoires de filles » et ne s'en occupent pas. Pour les intervenantes et intervenants, « quand ça arrive au bout, c'est très tard pour intervenir. »
- La violence serait maintenant valorisée chez les filles; elle est même revendiquée et participe à la construction de leur réputation.

2.1.3 Les histoires de vie

Selon les intervenantes et intervenants ayant participé au groupe focus, connaître des « fragments » ou des éléments des histoires de vie des jeunes contrevenantes peut s'avérer « révélateur » pour expliquer les parcours délinquants des filles. Bien que très incomplètes, un certain nombre d'informations ont été mises en lumière lors de la rencontre. Les intervenantes et intervenants évoquent, par exemple, le fait que les filles avec qui ils et elles ont à intervenir ont vécu « par ailleurs » de l'abus sexuel ou encore qu'il n'est pas rare que leurs contextes familiaux soient difficiles, conflictuels, voire violents. Toutefois, quelques intervenantes et intervenants précisent que les filles n'ont pas systématiquement des histoires de vie difficile.

Les intervenantes et intervenants semblent relier davantage le parcours délinquant des filles à leurs histoires de vie « difficile ». Cependant, ils n'excluent pas que cela puisse être le cas pour certains garçons.

2.1.4 L'âge des jeunes contrevenantes

Contrairement à ce que révèlent les figures 8, 9 et 10, les intervenantes et intervenants ne font aucun constat quant à l'âge d'entrée et de sortie dans le parcours « contrevenant » des filles et des garçons.

2.2 Analyse des constructions verbales des intervenantes et intervenants : les façons de désigner les jeunes contrevenantes

L'univers social est constitué de normes sociales, généralement acceptées et intégrées par les individus. Cependant, ces normes établies par des représentations, souvent stéréotypées, ont tendance à légitimer des interprétations naturalisant, du moins dans le langage, des images de ce qui est masculin ou féminin. Il en est ainsi de la criminalité et de la violence des jeunes filles et des femmes. C'est à travers les façons de nommer des phénomènes, de désigner les acteurs sociaux qu'il nous est possible de comprendre les visions que les gens ont des réalités sociales. Les lignes qui suivent nous permettent de mieux saisir la vision que se font les intervenants et intervenantes, à travers le vocabulaire qu'ils utilisent pour désigner les jeunes contrevenantes.

2.2.1 Désigner les jeunes contrevenantes

Les mots le plus souvent utilisés pour parler des contrevenantes sont différents de ceux que les intervenantes et intervenants utilisent pour parler des contrevenants : ainsi, on parlera de « demoiselles », de « séductrices », de charmeuses », alors que pour les contrevenants, on utilisera le mot « garçon ».

De plus, à travers la manière de la nommer, on remarque une certaine tendance à minimiser la violence des filles, tout en mentionnant qu'elles sont plus violentes qu'avant : ainsi, on dira d'elles qu'elles font du « bitchage » ou on parlera des « chicanes de filles ».

D'autres thèmes – qui reviennent de façon récurrente – illustrent la minimisation de la violence des filles et l'interprétation et la réaction de certains intervenants et intervenantes et face à cette violence. Ainsi on parle de la difficulté pour les filles de gérer leurs émotions : « les filles ont du mal à gérer leur colère ».

2.2.2 Les mœurs des jeunes filles débattues: blâmer les mœurs ou le délit?

Le thème central du groupe focus portait sur la criminalité des jeunes filles. Au moment où la discussion portait sur le rôle d'intervention auprès de jeunes contrevenantes, elle s'est déplacée vers la façon dont les filles se parlent et se désignent entre elles. Les intervenants mais surtout les intervenantes ont parlé de « bitchage » entre filles.

*« Elles se disent putes quand elles sont amies, quand elles se détestent elles n'ont plus d'autres choix que de se casser la gueule »
« Elles utilisent des mots qui sont dénigrants pour s'interpeller entre filles, comme si c'est correct de le faire »*

Confrontées au langage des filles, les intervenantes abordent surtout la façon dont elles éduquent leurs propres filles pour éviter qu'elles n'utilisent un tel langage, jugé « inacceptable ». Elles parlent aussi de certaines pratiques qu'elles leur interdisent, tel le port de vêtements à connotation sexuelle, etc. La discussion tourne alors autour de la question de ces filles qui vont « contre la morale sociale », « contre les valeurs et les codes sociaux ». Il se produit ainsi un glissement de la thématique prévue dans le groupe focus, le délit, vers celle des mœurs des filles et on assiste à un questionnement de ces mœurs et du langage que les filles utilisent. D'un autre côté, les mœurs et le langage des garçons ne sont, quant à eux, jamais évoqués ni questionnés. Tout comme dans la société, c'est donc sur les femmes que les normes sociales sont les plus intransigeantes, leurs déviations devant être condamnées et éliminées.

Enfin selon les intervenantes et intervenants, ces filles se valorisent par cette marginalité. Ces filles sont, selon eux et elles, tout à fait conscientes de l'identité marginale qui se construit autour de leurs comportements jugés « déviants ». Pourtant elles n'ont pas commis de violences ou de délits majeurs.

Il semble que les personnes dont parlent les intervenants et intervenantes sont vues comme des filles avant d'être vues comme des contrevenantes. Ainsi elles sont considérées et jugées avant tout par rapport à ce qu'on attend d'une fille dans nos sociétés.

2.2.3 La valorisation de l'identité marginale par les filles : une dimension à prendre en compte

D'après certaines études (Rubi, 2003), l'identité ou la réputation autour de l'image de contrevenante ou de délinquante apporte aux filles une forme de pouvoir et de reconnaissance qu'elles ne trouvent vraisemblablement pas par ailleurs, notamment dans les institutions officielles : école, famille.

Lors du groupe focus, les intervenantes et intervenants en sont arrivés aux mêmes conclusions. Les actes violents ou déviants (réels ou jugés comme tels) sembleraient essentiels dans la construction de la réputation des filles et participeraient à leur construction identitaire. Certains intervenants et intervenantes ajoutent :

*« C'est une culture de pouvoir »
« Savoir qui est la plus forte dans un groupe c'est important pour la valorisation des filles ».*

2.2.4 Les rôles d'intervenant et d'intervenante

a) Les intervenantes

Travailler avec les filles semble plus difficile que de travailler avec les garçons comme en font part les citations suivantes :

*« C'est difficile de travailler avec les filles »
« Elles sont démobilisées, elles ne retournent pas les appels, elles sont peu collaboratrices. »
« Elles ne respectent pas les mesures »
« Les filles sont plus difficiles d'approche »*

Or, les données concernant les taux de réussite des mesures différenciées selon les sexes montrent au contraire que les mesures sont davantage respectées par les filles que par les garçons.

b) **Les intervenants**

La remarque « C'est difficile de travailler avec les filles » revient également chez les intervenants, mais pour des raisons différentes. Ils évoquent notamment la crainte que les jeunes contrevenantes tentent de les séduire ou les accusent, eux, de tels méfaits comme en font foi les deux témoignages qui suivent :

« Je fais attention, je laisse la porte ouverte »; « je ne suis jamais seul avec elles,... j'ai ressenti à plusieurs reprises de la séduction. J'ai peur qu'elles m'accusent, ça me stresse. Je fais attention.»

La présence de cette peur amène des comportements différents selon qu'il s'agit de filles ou de garçons.

c) **Des visions différentes selon le sexe de l'intervenant**

Les rapports avec les contrevenantes font ressortir des enjeux différents selon qu'il s'agit d'un intervenant ou d'une intervenante. Pour les intervenantes et les intervenants, les rapports stéréotypés semblent accentuer la difficulté de se positionner face aux actes des jeunes contrevenantes. Les intervenants voient les filles comme des séductrices, porteuses d'une charge sexuelle, et constituant un danger pour eux. Craignent-ils que les jeunes filles les voient comme des amants potentiels ? Les intervenantes, quant à elle, semblent voir les contrevenantes comme des filles ayant des comportements inadéquats dont il faut se préoccuper pour leur propre bien. Est-ce le rôle de mère qui influence leurs perceptions ?

Ainsi, à la lumière du groupe focus, nous pouvons nous demander si, avant d'être une contrevenante, c'est le fait d'être une fille qui prime. Cela suppose donc que les contrevenantes doivent correspondre aux codes sociaux (normes sociales, culture, etc.) qui dictent quels sont les comportements légitimes. Or, on sait que les jeunes contrevenantes sont en rupture avec les normes sociales et les codes moraux.

FAITS SAILLANTS

Le nombre de jeunes contrevenantes

Si les garçons représentent 81 % des jeunes contrevenants pour les trois périodes étudiées, on constate toutefois que, d'une période à l'autre, le pourcentage des filles contrevenantes augmente légèrement ; de 17 % qu'elles étaient en 2008-2009, elles passent à 19 % en 2009-2010 et, finalement, à 21 % en 2010-2011.

Le nombre et la nature des délits

Entre la période de 2008-2009 et celle de 2010-2011, on constate une légère hausse du nombre d'infractions commises par les filles : les filles ont commis 182 délits en 2008-2009 alors qu'elles sont responsables de 238 délits en 2009-2010 et de 240 en 2010-2011.

Toutefois, on doit prendre en compte le fait que le nombre de jeunes contrevenantes a lui aussi augmenté. En tenant compte de toutes les données, force est de constater qu'en moyenne, chacune des filles ne commet pas plus d'infractions d'une période à l'autre. Ainsi, en 2008-2009, on note 1,22 infractions par filles; ce nombre passe à 1,36 en 2009-2010 et, enfin, à 1,33 infractions par filles en 2010-2011.

L'âge des contrevenantes et des contrevenants

Le plus souvent, les filles commencent leurs parcours de contrevenantes plus tard que les garçons, soit vers l'âge de 13 ans pour les filles et de 12 ans pour les garçons. Par ailleurs, plusieurs filles amorcent leur sortie du parcours plus jeunes que les garçons, soit vers l'âge de 15 ans, alors que les garçons le font vers l'âge de 17 ans. Ainsi, le parcours délinquant des filles se déroule sur une plus courte période que celui des garçons.

La nature des mesures appliquées et leur taux de réussite

Les mesures de travaux communautaires et de travail bénévole sont les mesures les plus appliquées tant pour les filles que pour les garçons. Les formations sont les deuxièmes mesures les plus utilisées, cette fois encore tant pour les filles que pour les garçons, alors que les mesures de sensibilisation sont les moins appliquées pour les deux sexes.

Toutefois, c'est dans la fréquence d'application des différentes mesures que l'on observe des variations. En effet, les garçons se voient appliquer des mesures de travaux communautaires et de travail bénévole variant entre 42 % et 55 % selon les périodes alors que les filles ne sont que 31 % à 41 % dans la même situation. On peut observer la même chose pour ce qui est des mesures de formation. En effet, 28 % à 32 % des filles reçoivent des mesures de formation selon les périodes, alors que seulement 23 % à 24 % des garçons en reçoivent. Quant aux activités de sensibilisation, la variation selon les sexes est

plus faible. Ainsi, de 6 % à 12 % des filles reçoivent cette mesure, selon les périodes, comparativement aux garçons qui, eux, sont de 7 % à 15 % dans cette situation.

Par ailleurs, les données montrent que les mesures appliquées sont davantage respectées par les filles que par les garçons quoique la différence entre les taux de réussite des filles et celui des garçons soit très mince. En effet, pour les deux premières périodes, les filles affichent un taux de réussite de 85 % et 86 %, alors que celui des garçons est de 82,5 % et 83,6 %. Pour la période de 2010-2011, le taux de réussite diminue tant chez les filles que chez les garçons, mais on peut constater que l'écart entre le taux de réussite des filles et les garçons a augmenté, soit 72 % chez les filles et 60 % chez les garçons.

EN CONCLUSION : POURSUIVRE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

L'application d'une analyse différenciée selon les sexes a permis de commencer à brosser un portrait plus précis des jeunes contrevenantes.

Les données et propos que nous avons recueillis et analysés mettent différents faits en lumière. En effet, l'analyse différenciée selon les sexes utilisée dans le cadre de ce projet a permis :

- de produire une réflexion exempte d' « allants de soi » et de remettre en question nos façons de faire et nos manières de « nommer » des phénomènes, des acteurs ou des réalités sociales.
- de tenir compte des représentations des intervenantes et intervenants, notamment de la violence des filles, et de la façon dont elles influencent leur pratique d'intervention;
- d'avoir une meilleure connaissance de la clientèle avec laquelle les organismes de justice alternative travaillent;
- d'enrichir la compréhension des jeunes contrevenantes de passage dans les organismes de justice alternative.

Toutefois, s'agissant d'une recherche exploratoire, il importe de poursuivre, dans les années qui suivent, la cueillette de données genrées et de raffiner davantage l'analyse différenciée selon les sexes afin de mieux intervenir auprès des jeunes contrevenantes. Par exemple, il serait intéressant de voir ce qui justifie l'attribution plus fréquente des mesures de développement d'habiletés sociales aux filles et des mesures de réparation envers la communauté aux garçons, soit dans le premier cas, des mesures favorisant la prise de conscience et, dans le deuxième cas, des mesures centrées sur l'action. Qu'est-ce qui explique cette différence? La nature du délit ou l'influence des représentations sociales du masculin et du féminin?

RECOMMANDATIONS

- Promouvoir une prise de conscience chez les intervenantes et intervenants de leurs représentations du masculin et du féminin, du fait que ces représentations sont construites et qu'elles reposent souvent sur des stéréotypes.
- Offrir aux équipes d'intervention des journées réflexion et de formation concernant l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes.
- Se pencher de manière plus approfondie sur la question des interactions des intervenantes et des intervenants avec les jeunes contrevenantes et contrevenants dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes.
- Analyser ce qui justifie l'attribution plus fréquente des mesures de développement d'habiletés sociales aux filles et des mesures de réparation envers la communauté aux garçons,
- Approfondir la réflexion concernant les conséquences que peuvent avoir les diverses mesures (peines et sanctions) selon qu'il s'agisse de contrevenantes ou de contrevenants.
- Évaluer la pertinence et la faisabilité de mettre en place des mesures particulières pour les filles.

BIBLIOGRAPHIE

- Becker, Howard S. 1985. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Le Blanc, Marc. 1977. *La délinquance à l'adolescence : de la délinquance cachée et de la délinquance apparente*. Montréal, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.
- Cernkovich, Stéphen, Catherine Kaukinen, et Peggy Giordano. 2008. « Les types de délinquantes : une étude longitudinale des causes et des conséquences ». *Criminologie*, vol. 38, no 1, p. 103-138.
- Gavray Claire. 2009. « Délinquance juvénile et enjeux de genre ». *Interrogations?- Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, no 8, Formes, figures et représentations des faits de déviance féminins.
- Gimenez, Caroline, Blatier, Catherine, Paulicand, Martine et Pez, Ondine. 2005. « Délinquance des filles ». *Adolescence*, no 54, p. 1005-1009.
- Institut de recherche et d'études féministes et Relais Femmes. 2007. « L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après? ». Montréal, Actes de la Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal, tenue à Montréal le 26 octobre 2006.
- Landtôt, Nadine. s. d. « Que deviennent les adolescentes judiciairisées près de dix ans après leur sortie du Centre jeunesse? ». *Criminologie*, vol. 38, no 1, p. 139-162.
- Langlais, Sylvie. 2006. « De la crinoline au string : la socialisation des filles en 2006. Actes du colloque ». Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.
- Olivier, Mongin, et Salas, Denis. 1998. « Entre le tout éducatif et le tout répressif. Quelles alternatives? A propos de la justice des mineurs ». *Esprit* décembre:189-210.
- Service correctionnel Canada. 2007. « Comprendre la violence exercée par des femmes : un examen de la documentation ». <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/fsw23/fsw23e02-fra.shtml>
- Roché, Sebastian. 2001. *La Délinquance des jeunes : Les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris : Seuil.
- Rubi, Stéphanie. 2003. « Les comportements "déviants" des adolescentes des quartiers populaires : être "crapuleuse", pourquoi et comment? Les recherches sur les conduites violentes des filles », *Travail, genre et société*, vol. 1, no 9, p. 39-70.
- Thériault Vilmont et Robitaille, Eric. 2008. « La criminalité à Salaberry de Valleyfield de 2004 à 2006 ». PRAQ. En ligne. http://praq.weebly.com/uploads/5/7/2/6/5726508/tude_sur_la_criminalit.pdf

ANNEXE 1 : TERRITOIRES COUVERTS PAR CHACUN DES ORGANISMES DE JUSTICE ALTERNATIVE

TERRITOIRE COUVERT

JUSTICE ALTERNATIVE DU HAUT RICHELIEU	MRC Les Jardins-de-Napierville : <ul style="list-style-type: none"> • Napierville • Saint-Bernard-de-Lacolle • Saint-Cyprien-de-Napierville • Saint-Jacques-le-Mineur 	MRC Haut-Richelieu : <ul style="list-style-type: none"> • Henryville • Lacolle • Mont-Saint-Grégoire • Noyan • Saint-Alexandre • Saint-Blaise-sur-Richelieu • Saint-Georges-de-Clarenceville • Saint-Jean-sur-Richelieu • Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix • Saint-Sébastien • Saint-Valentin • Sainte-Anne-de-Sabrevois • Venise-en-Québec
--	---	--

TERRITOIRE COUVERT

JUSTICE ALTERNATIVE BENADO	MRC Roussillon : <ul style="list-style-type: none"> • Candiac • Châteauguay • Delson • La Prairie • Léry • Mercier • Saint-Constant • Saint-Isidore • Saint-Mathieu • Saint-Philippe • Sainte-Catherine 	MRC Jardins de Napierville : <ul style="list-style-type: none"> • Hemmingford • Saint-Édouard • Saint-Michel • Saint-Rémi • Sainte-Clothilde • Sherrington
---	--	--

TERRITOIRE COUVERT

	MRC Vaudreuil-Soulanges :	MRC Haut-Saint-Laurent :
JUSTICE	<ul style="list-style-type: none"> • Hudson • Pointe-Fortune 	<ul style="list-style-type: none"> • Dundee • Elgin
ALTERNATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Rigaud • St-Clet • St-Lazare 	<ul style="list-style-type: none"> • Franklin • Godmanchester • Havelock
DU SUROIT	<ul style="list-style-type: none"> • St-Polycarpe • St-Télesphore • Ste-Justine-De-Newton • Ste-Marthe • Très St-Rédempteur • Rivière-Beaudette • St-Zotique • Les Coteaux • Coteau-Du-Lac • Les Cèdres • Pointe-Des-Cascades • Ile-Cadieux • Ile-Perrot • Notre-Dame-de-L'île-Perrot • Pincourt • Terrasse-Vaudreuil • Vaudreuil-Dorion • Vaudreuil-Sur-Le-Lac 	<ul style="list-style-type: none"> • Hinchinbrooke • Howick • Huntingdon • Ormstown • St-Anicet • St-Chrysostome • Ste-Barbe • Très-St-Sacrement <p>MRC Beauharnois-Salaberry :</p> <ul style="list-style-type: none"> • St-Louis-De-Gonzague • St-Stanislas-De-Kostka • Salaberry-De-Valleyfield • Beauharnois • St-Étienne-De-Beauharnois • St-Urbain-Premier • Ste-Martine

ANNEXE 2 : THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DU GROUPE FOCUS ET EXEMPLES DES QUESTIONS

Nous avons mené le groupe focus selon une approche non directive. Nous cherchions à documenter les thématiques suivantes :

Les jeunes et les formes de violence

- Portrait des jeunes avec lesquels vous travaillez.
- Quelles sont les principales formes de violence/infractions que vous observez?
- Avez-vous remarqué des changements dans l'intensité, la régularité, les formes de ces violences?

La violence des filles

- Remarquez-vous une augmentation du nombre de contrevenantes?
- Les filles participent-elles à des délits plus importants?
- La violence des filles est-elle la même qu'avant?

Histoire de vie et contextes familiaux

- Les contrevenantes vivent-elles d'autres problématiques?
- Doit-on tenir compte de leur parcours dans les mesures appliquées?

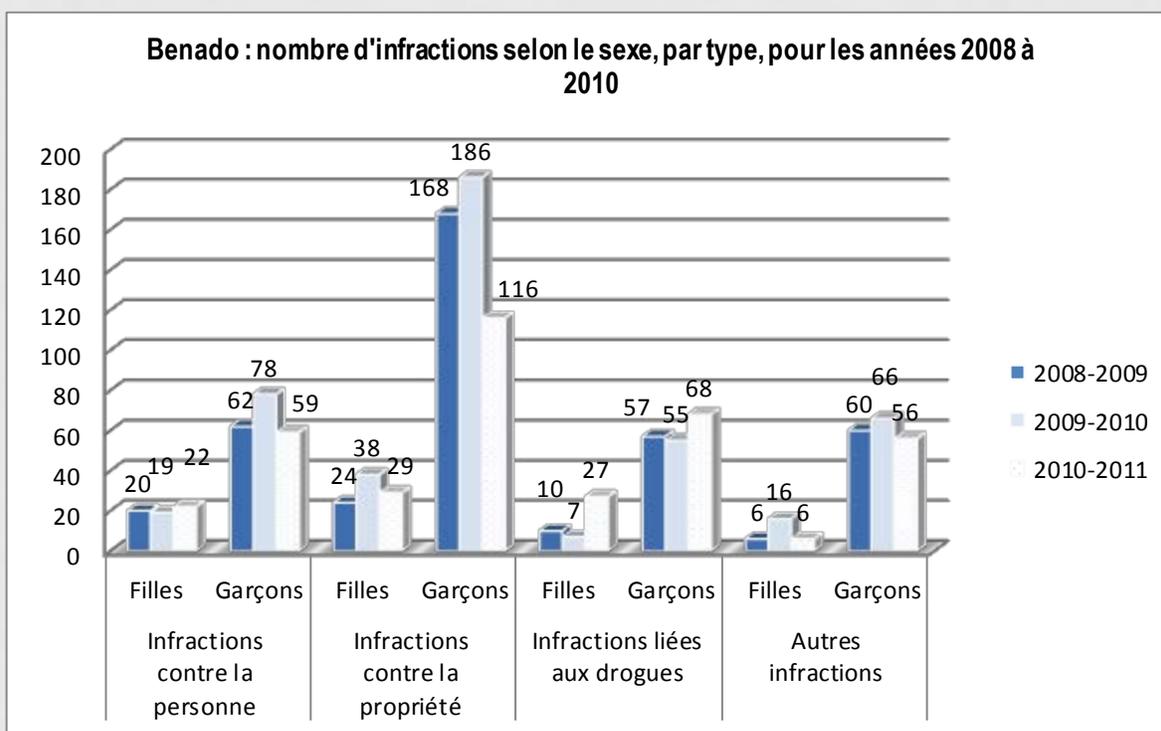
L'application des mesures et des sanctions

- Quelles sont les mesures les plus courantes?
- Y a-t-il des mesures ou des sanctions particulières pour les filles? Pour les garçons?

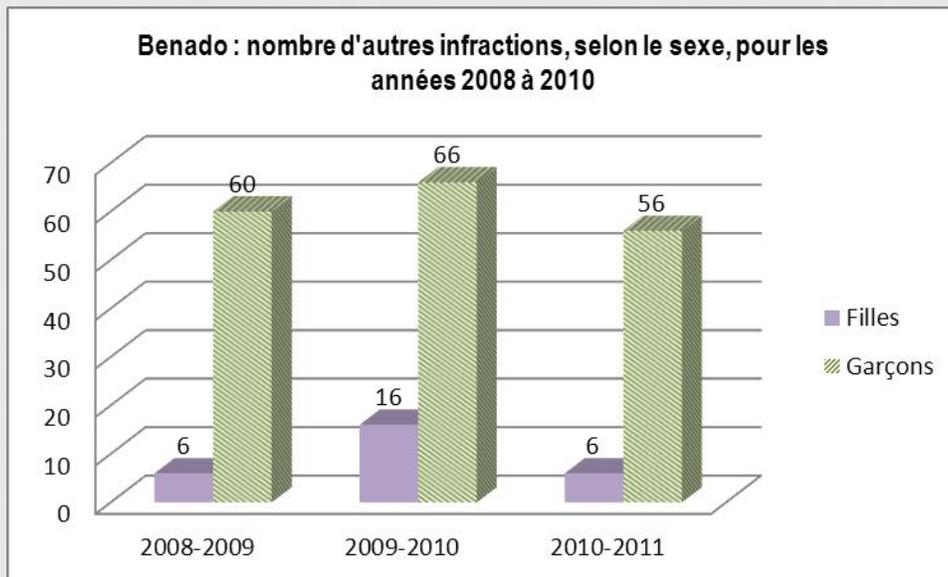
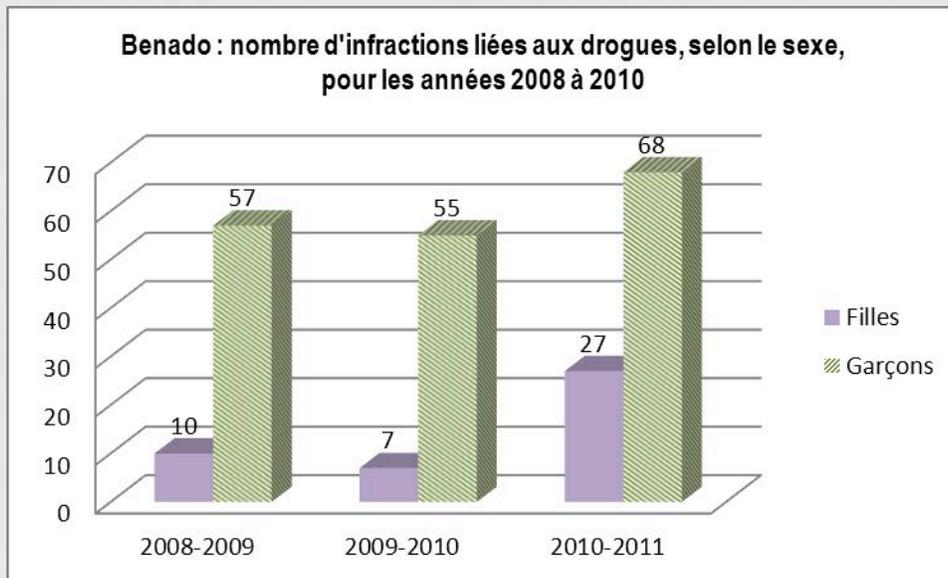
ANNEXE 3 : DONNÉES DE BENADO

Nombre d'infractions selon les sexes, par type, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 :

Année	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Infractions liées aux drogues		Autres infractions		Total des infractions	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
2008-2009	20	62	24	168	10	57	6	60	60	347
2009-2010	19	78	38	186	7	55	16	66	80	385
2010-2011	22	59	29	116	27	68	6	56	84	299



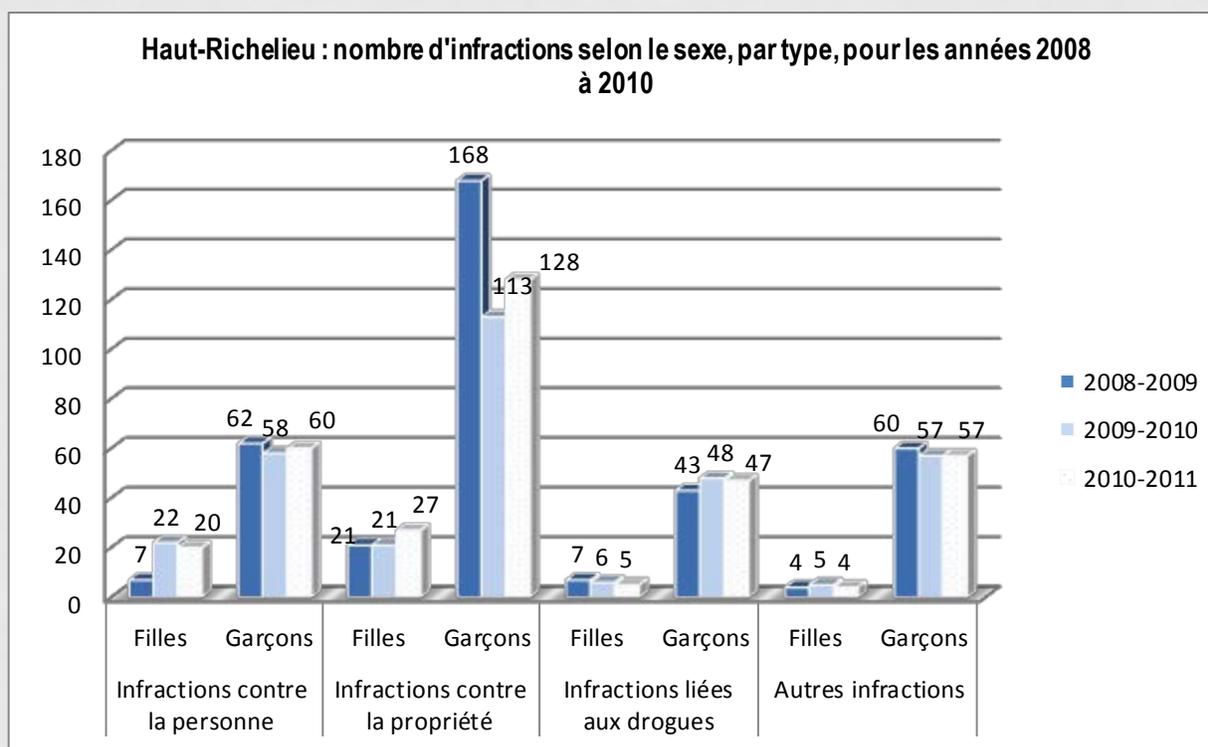


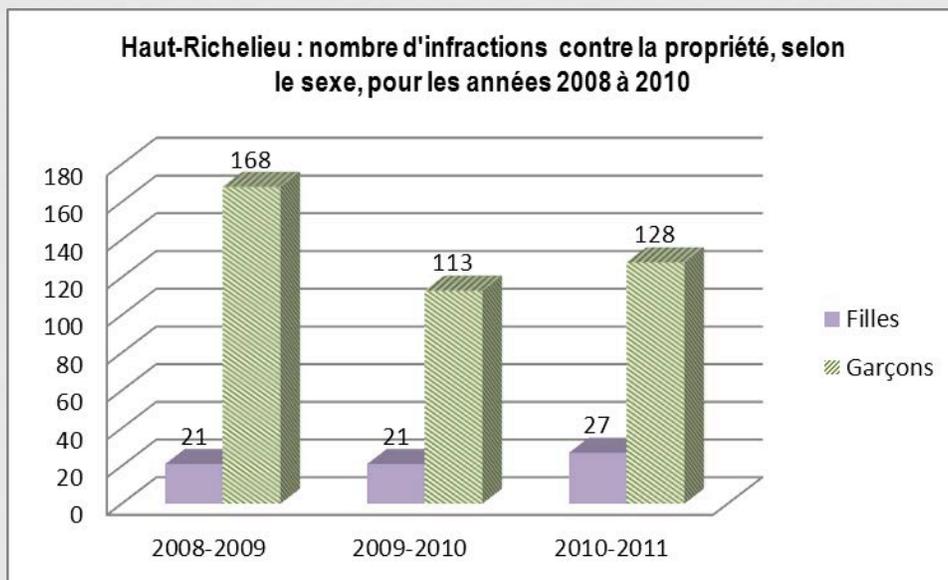
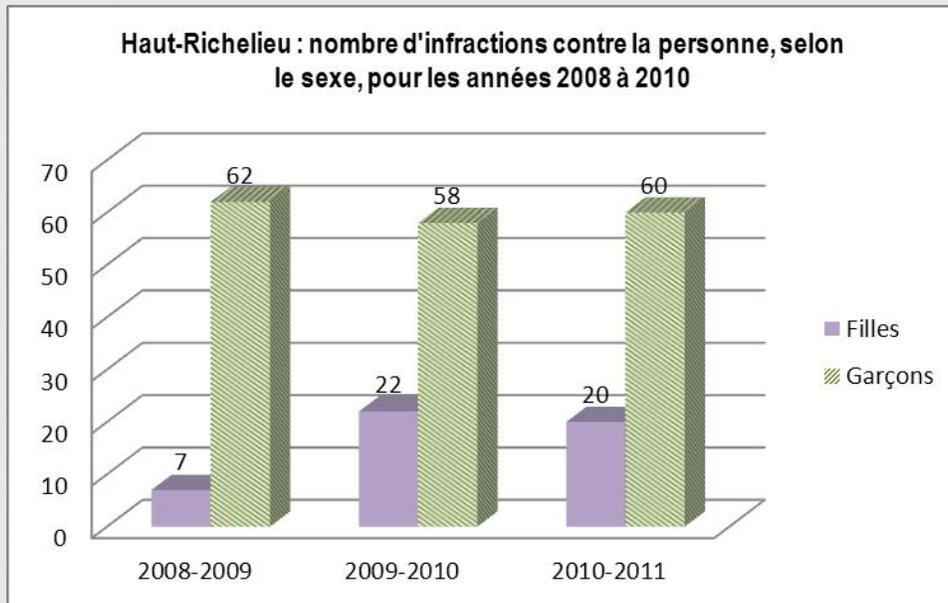


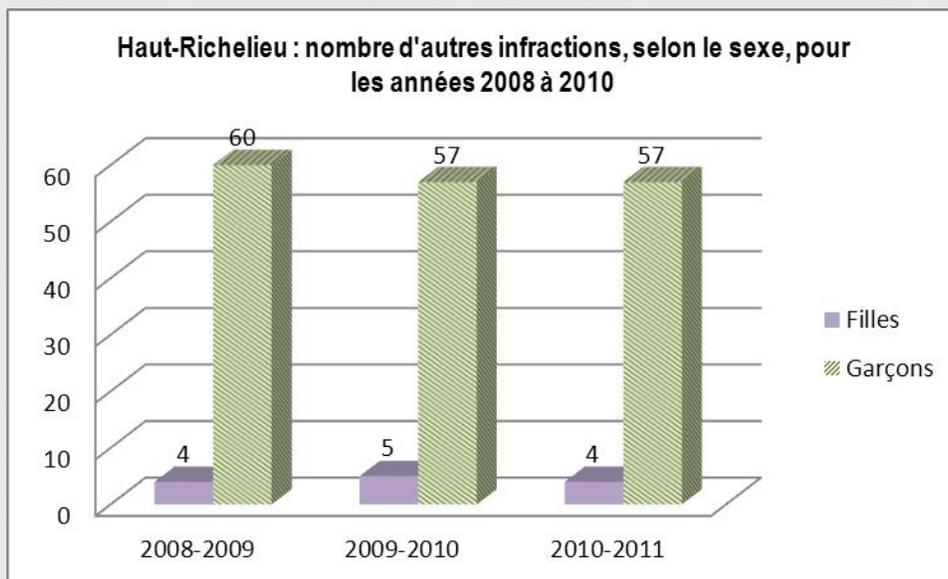
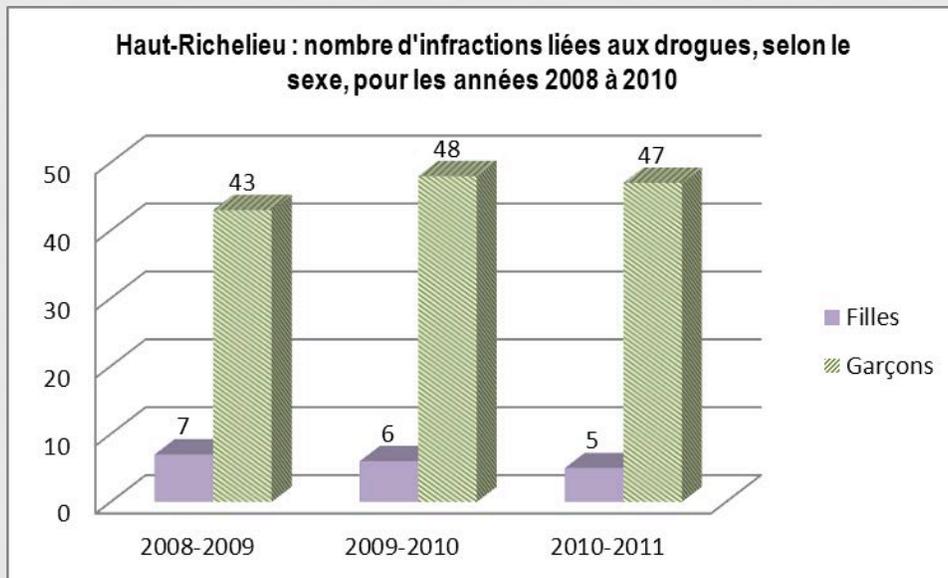
ANNEXE 4 : DONNÉES DE JUSTICE ALTERNATIVE DU HAUT-RICHELIEU

Nombre d'infractions selon les sexes, par type, pour les années 2008-2009 , 2009-2010 et 2010-2011, organisme de Justice alternative du Haut-Richelieu :

Année	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Infractions liées aux drogues		Autres infractions		Total des infractions	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
2008-2009	7	62	21	168	7	43	4	60	39	333
2009-2010	22	58	21	113	6	48	5	57	54	276
2010-2011	20	60	27	128	5	47	4	57	56	292



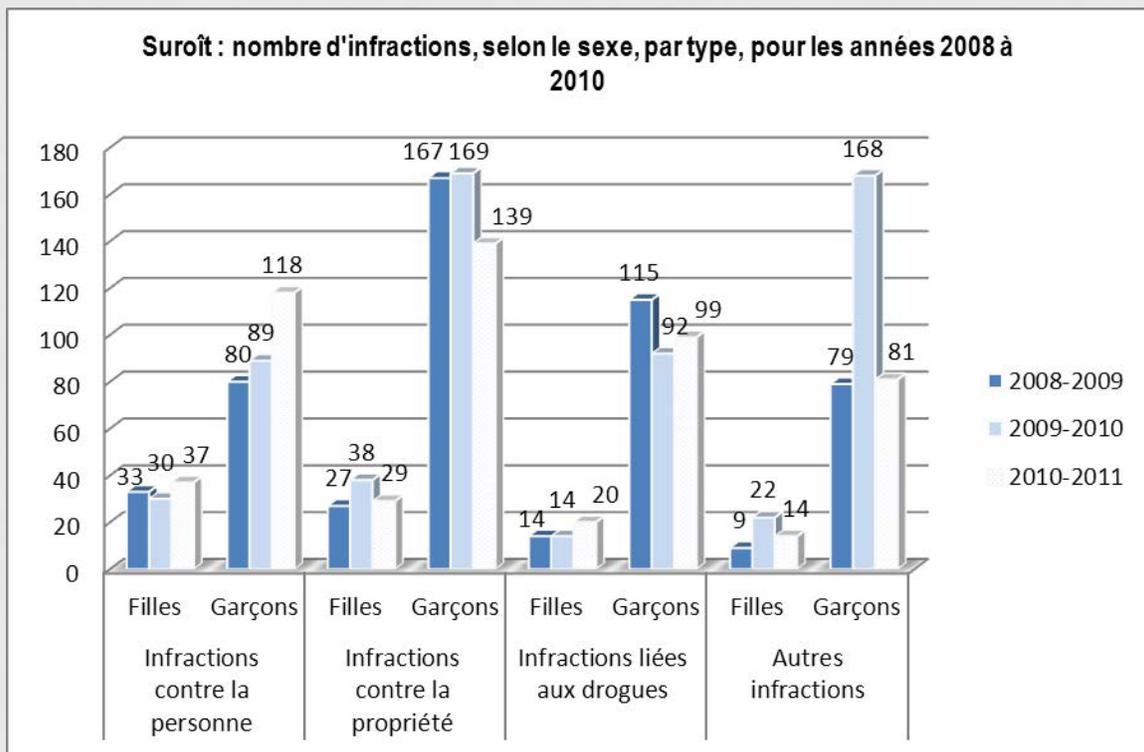


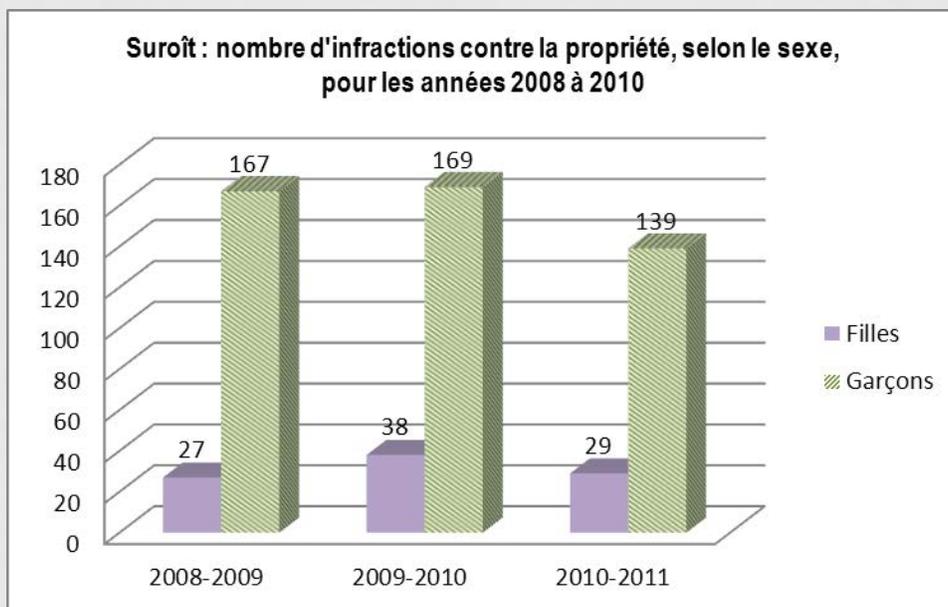
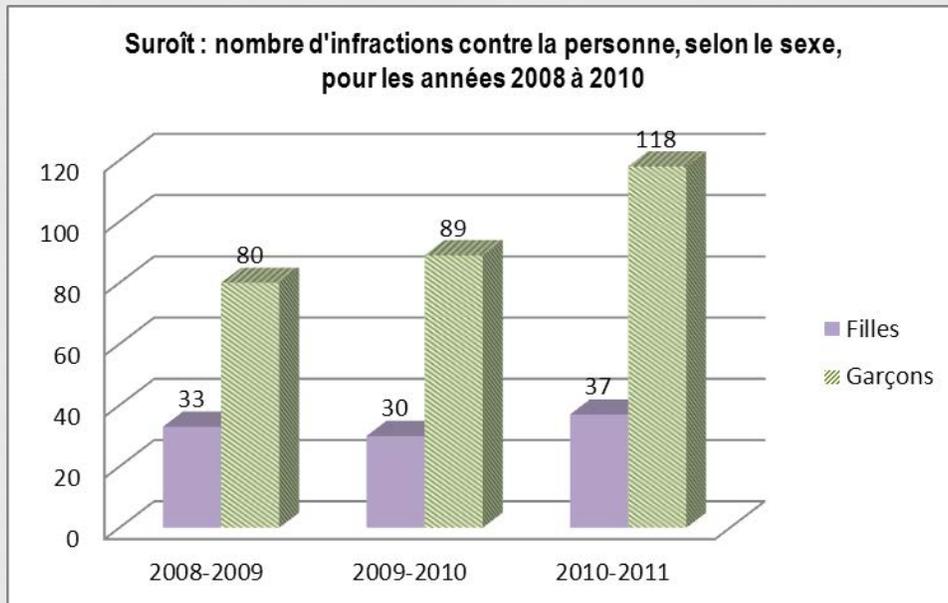


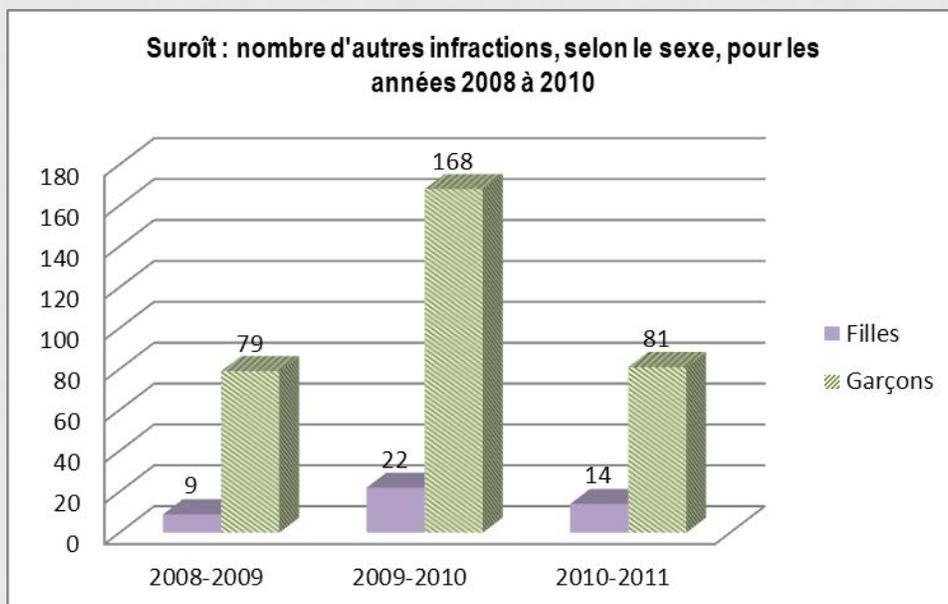
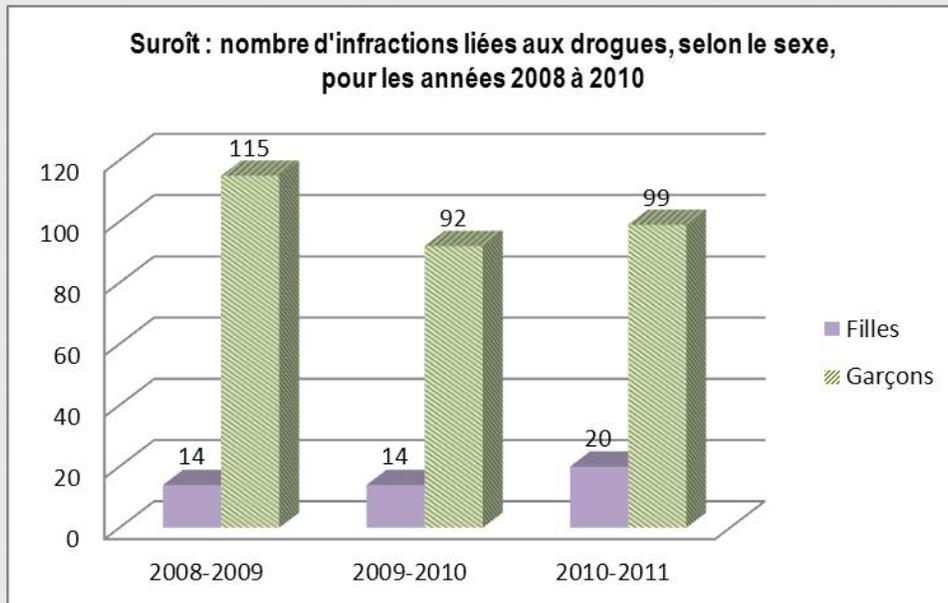
ANNEXE 5 : DONNÉES DE JUSTICE ALTERNATIVE DU SUROÏT

Nombre d'infractions selon les sexes, par type, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, organisme Justice Alternative du Suroît :

Année	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Infractions liées aux drogues		Autres infractions		Total des infractions	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
2008-2009	33	80	27	167	14	115	9	79	83	441
2009-2010	30	89	38	169	14	92	22	168	104	518
2010-2011	37	118	29	139	20	99	14	81	100	437

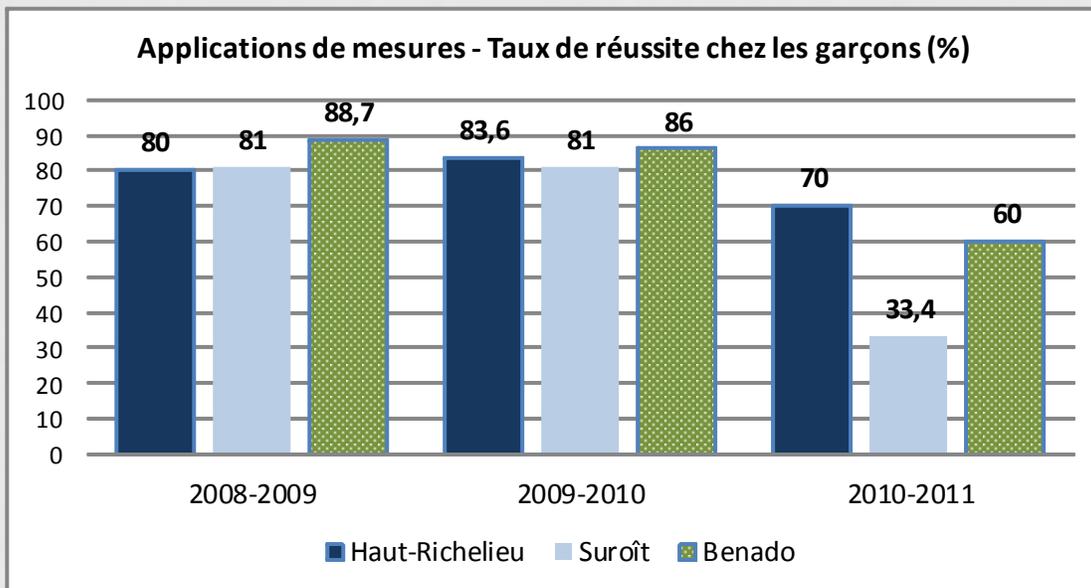
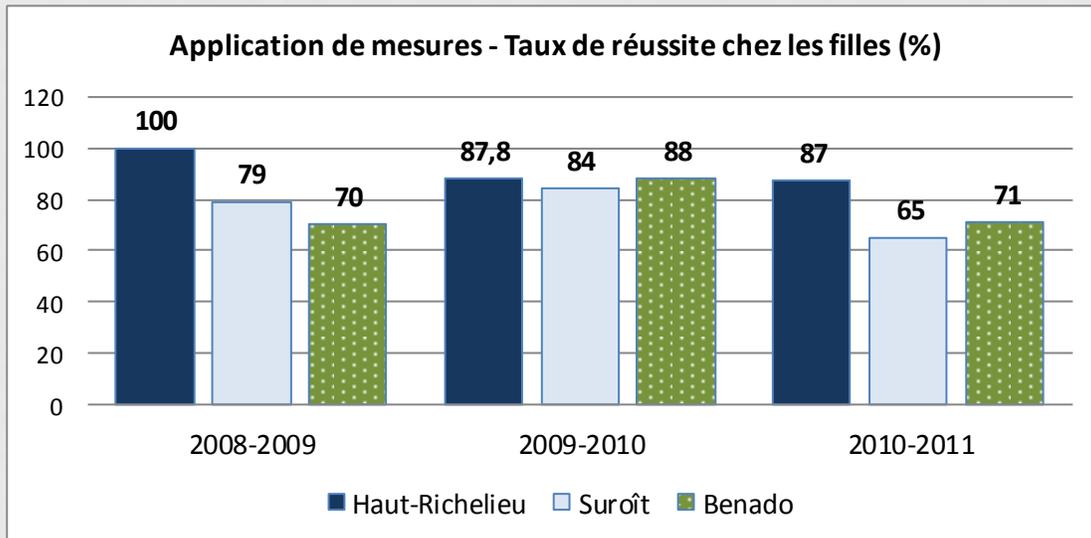




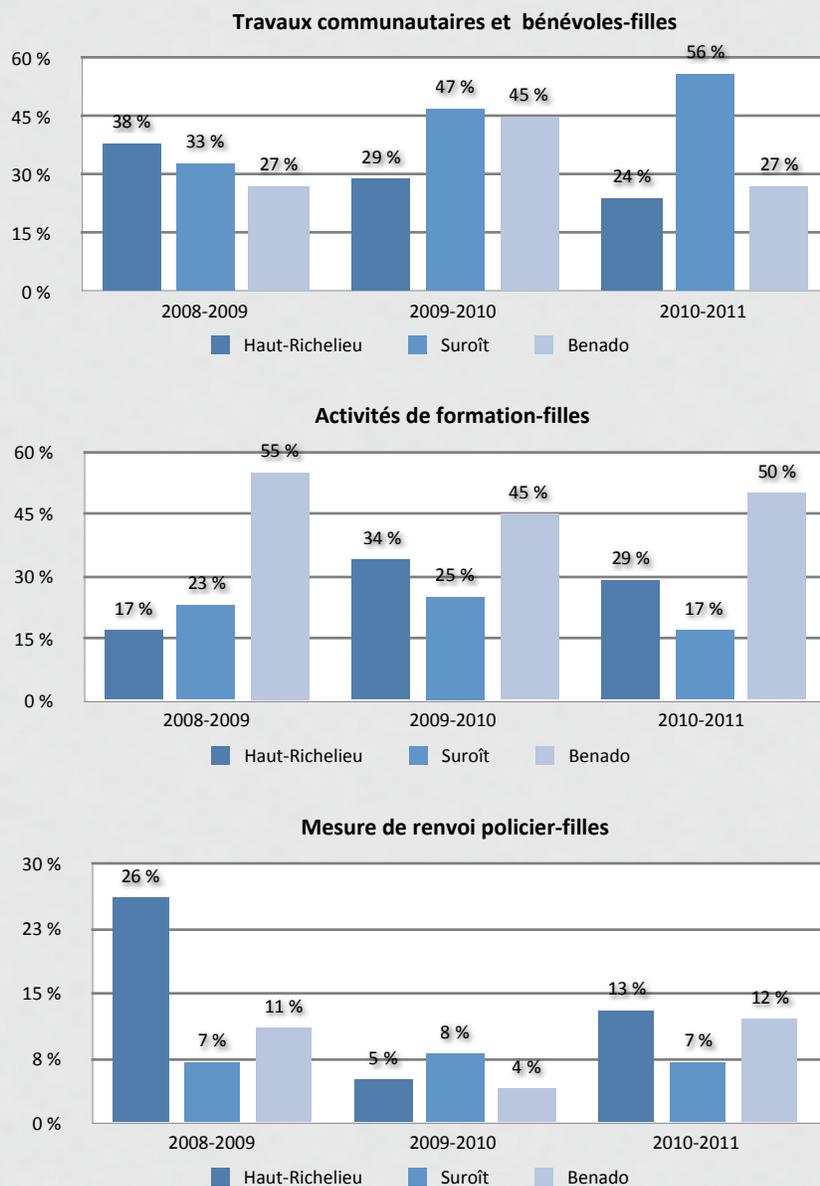


ANNEXE 6 : FIGURES SUR L'APPLICATION DES MESURES, VENTILÉES PAR ORGANISME

Taux de réussite des mesures par organisme

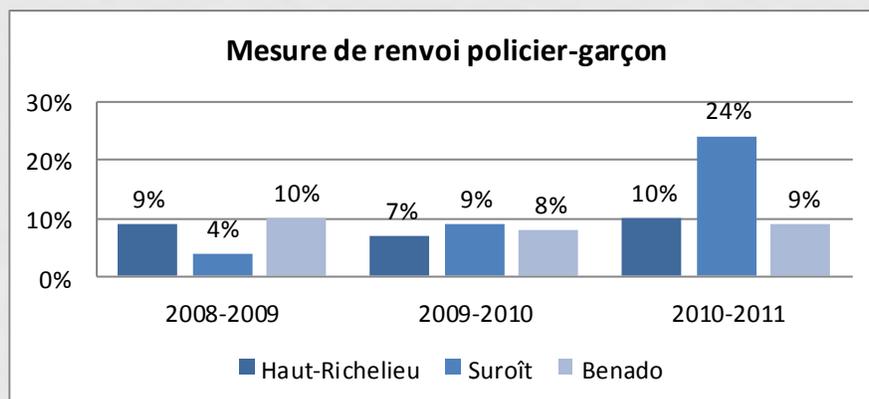
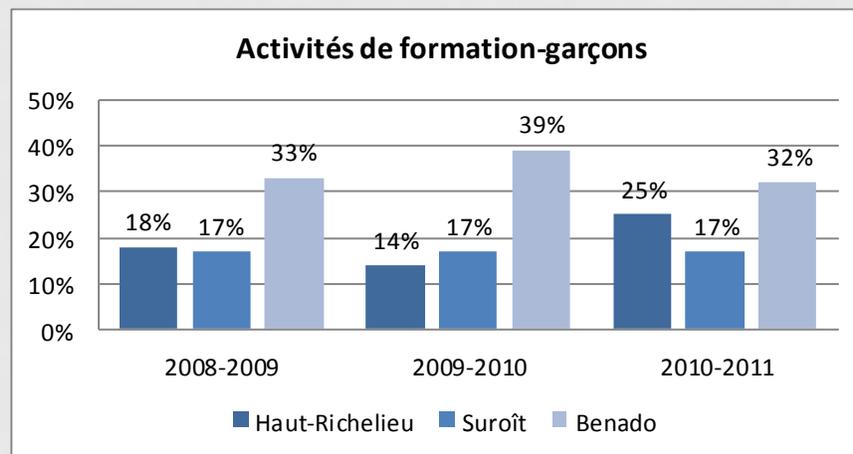
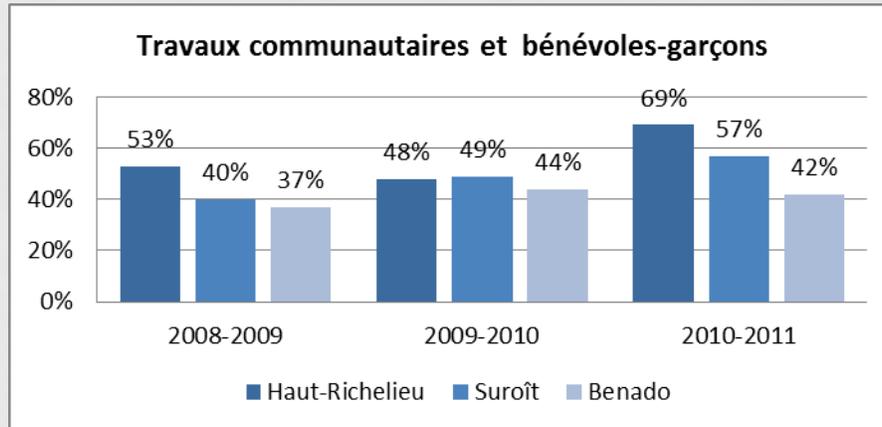


Trois principales mesures appliquées aux filles, par organisme¹²



¹² Les % sont respectivement calculés par rapport aux totaux de chaque organisme.

Trois principales mesures appliquées aux garçons par organisme¹³



¹³ Les % sont respectivement calculés par rapport aux totaux de chaque organisme.

ANNEXE 7 : RETOMBÉES DU PROJET PILOTE

- Une recherche documentaire et un recensement des études ont été réalisés afin d'alimenter l'analyse ultérieure et d'amener de nouvelles pistes de réflexion.
- Le travail de sensibilisation et de réflexion a amené trois organismes de justice alternative et un centre de femmes à travailler ensemble afin de jumeler leurs visions dans le but d'enrichir le potentiel d'accompagnement auprès des jeunes filles.

Pour les organismes de justice alternative

- Le projet a permis aux organismes de justice alternative de modifier leurs outils de cueillette de données statistiques afin de procéder à une analyse différenciée selon les sexes.
- Le projet a permis aux intervenantes et intervenants de prendre conscience de leurs représentations du masculin et du féminin, du fait que ces représentations sont construites et qu'elles reposent souvent sur des stéréotypes et surtout, d'en tenir compte lors de l'élaboration des interventions auprès des jeunes contrevenantes.
- Le projet a fait ressortir le besoin de développer une meilleure connaissance des autres problématiques vécues par les jeunes contrevenantes.
- Le projet a suscité des questionnements quant à la façon de prévenir les impacts à long terme chez les contrevenantes (condition de vie à l'âge adulte).
- Le projet a permis de comprendre l'apport de l'analyse différenciée selon les sexes pour broser le portrait des jeunes contrevenantes et contrevenants.

Pour D'Main de Femmes

- À travers ce projet, l'organisme a développé une expertise qui lui permet d'accompagner des partenaires désireux d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans leurs projets, programmes ou pratiques.
- Le projet a suscité le désir de mieux comprendre la dynamique qui engendre le développement de facteurs de vulnérabilité au cours de la vie des femmes.
- Le projet a suscité le désir de comprendre le développement de la violence des femmes et de mieux agir sur les comportements.

Pour Justice alternative du Suroît et D'Main de Femmes

- Le projet a permis d'entreprendre conjointement le projet « les ateliers Cré-Action », un projet de mentorat intergénérationnel visant le développement de l'estime de soi et de compétences basées sur le transfert d'expériences de vie. Ce lieu de partage des savoirs est destiné à sensibiliser les jeunes filles, à prévenir diverses situations problématiques et à valoriser les savoirs expérientiels des femmes.
- Ce projet permettra aux jeunes filles d'avoir éventuellement accès à une ressource pour femmes qui pourra les accompagner, à l'âge adulte, dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

ANNEXE 8 : LISTE DES DÉLITS ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

Infractions contre la personne et réputation

- lésions corporelles, actes et omissions qui mettent les personnes en danger
- conduites dangereuses, fuites, facultés affaiblies
- harcèlement criminel
- proférer des menaces
- voies de fait
- agression armée et infliger des lésions corporelles
- voies de fait graves
- voies de fait contre un agent de la paix
- agression sexuelle
- Libelle blasphématoire et diffamatoire

Infractions contre la propriété

- vol de plus de 5 000 \$
- vol de 5 000 \$ et moins
- infractions ressemblant aux vols
- vols de cartes de crédit
- vol qualifié
- extorsion
- introduction par effraction
- possession d'outils de cambriolage
- possession de biens criminellement obtenus
- escroquerie, faux, fraudes et supposition de personnes
- méfaits de plus de 5 000 \$
- méfaits de 5 000 \$ et moins
- crime d'incendie

Lois réglementant certaines drogues

- trafic de substances
- possession en vue de trafic
- production de substances

Liste des infractions regroupées sous la rubrique « autres infractions »

- Code de sécurité routière
- Crimes relatifs aux armes à feu et aux autres armes
- Inconduites
- Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice
- Infractions d'ordre sexuel et contre les bonnes mœurs
- Infractions relatives à la monnaie
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- Règlements municipaux
- Tentatives, complots, complices et autres

ANNEXE 9 : LISTE ET DESCRIPTION DES MESURES¹⁴

1. Mesures de renvoi

Le renvoi est une mesure extrajudiciaire prévue par la LSJPA. Elle permet à un policier, à la suite de son enquête et dans l'exercice de ses fonctions, de référer un adolescent ou une adolescente ayant commis une infraction mineure à une rencontre d'information. Cette rencontre se déroule à un organisme de justice alternative. L'objectif général de cette mesure est de permettre à l'adolescent d'accroître ses connaissances sur la LSJPA et de favoriser une réflexion sur les répercussions de son infraction.

Il est à noter que tous les OJA de la Montérégie ont la même offre de service en renvoi, soit d'offrir deux types d'ateliers d'information : Lois et conséquences ainsi que Lois et drogues. L'adolescent est référé à l'atelier en lien avec l'infraction commise.

2. Mesures de réparation envers la communauté

Ces mesures visent à permettre à l'adolescent de réparer, de façon symbolique, les torts occasionnés par son geste, dans sa communauté. Au niveau des travaux compensatoires, l'adolescent a convenu avec le percepteur d'effectuer des travaux plutôt que de payer son amende. Les mesures possibles se traduisent sous forme de :

- Travaux bénévoles au profit de la communauté/Travaux compensatoires

C'est un travail non rémunéré au profit d'un organisme à but non lucratif de la communauté incluant les organismes publics, parapublics, municipaux et scolaires.

- Versement à la communauté

C'est une somme d'argent que l'adolescent verse à un organisme à but non lucratif. Cette somme est proportionnelle aux dommages causés et à la capacité de payer de l'adolescent.

3. Mesures de développement des habiletés sociales

Ces mesures se traduisent par des activités (en groupe ou en individuel de façon exceptionnelle en formation) en lien avec les besoins de l'adolescent et le type d'infraction commis. Ces mesures se retrouvent à l'intérieur de trois catégories :

- Activités de formation

C'est un ensemble d'exercices et d'informations offert en groupe à l'adolescent afin qu'il prenne conscience de sa dynamique personnelle et des conséquences liées à la commission de son infraction pour lui-même, la victime et la société.

L'objectif est de favoriser une prise de conscience et des changements dans l'attitude ou les choix de l'adolescent.

¹⁴ La liste des mesures est tirée d'un document du groupe de justice alternative du Suroît et du site du ROJAQ, <http://www.rojaq.qc.ca/les-oja/services-offerts/ljsjpa/mesures-extrajudiciaires/>

- Activités d'intégration sociale : il s'agit des activités qui favorisent l'engagement et l'intégration du jeune dans une ressource de son quartier ou de son entourage. Ces activités s'inscrivent dans la perspective de briser l'isolement social du jeune, de le mettre en action et en interaction avec d'autres jeunes, de lui faire vivre des expériences sociales enrichissantes, etc.
- Activités de soutien : les activités de soutien consistent à accompagner, sur une courte période, un jeune qui reconnaît une difficulté particulière. Il ne peut cheminer seul et il a besoin d'être soutenu et rencontré par une personne-ressource. Ces activités visent une meilleure compréhension par le jeune de ses difficultés d'adaptation et, éventuellement, un meilleur fonctionnement social.

4. Mesures de réparation envers la victime

Les modalités d'application des mesures envers les victimes peuvent prendre différentes formes. Lors de la consultation victime, l'intervenant de l'OJA propose deux avenues à la victime soit de participer au processus de médiation, afin de convenir d'une réparation avec l'adolescent ou de laisser le processus judiciaire décider. Toutefois, la victime peut faire part de ses attentes relativement à la décision, par l'intermédiaire de l'intervenant de JAS. Par la suite, l'entente conclue entre l'adolescent et le délégué à la jeunesse peut prendre différentes formes de réparation envers la victime.

- Médiation

La médiation est un processus pour résoudre un différend entre deux personnes.

- Travaux bénévoles au profit de la victime

C'est un travail non rémunéré au profit de la victime de l'infraction imputable à l'adolescent. Maximum de 120 heures en sanctions extrajudiciaires et 240 heures en sanctions judiciaires.

- Excuses verbales ou écrites

C'est l'expression des excuses de l'adolescent à la victime pour les torts causés.

- Dédommagement financier

Il s'agit d'une compensation monétaire que l'adolescent verse à la victime. Cette somme est établie en fonction du dommage causé et de la capacité financière de l'adolescent. Le montant maximum exigible en sanctions extrajudiciaires est de 1 000 \$. En sanctions judiciaires, il n'y a pas de limite car le juge a le pouvoir d'évaluer la capacité de payer de l'adolescent.

- Restitution de biens

C'est la remise des biens volés à la victime.

- Autres mesures

Toutes autres mesures déterminées lors d'une médiation.